

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 922

10 avril 2012

### SOMMAIRE

Advent Vision Two S.à r.l. ....	44244	O.P.M. Luxembourg S.A. ....	44256
Alt Properties Mediterranean S.à r.l. ....	44223	Orelux S.A. ....	44247
Axa World Funds ....	44242	Orelux S.A. ....	44255
Chandler Private S.A. SPF ....	44242	Pan Euro Venture Holdco I S.à r.l. ....	44225
Flacon Couture International S.à r.l. ....	44243	Pan Euro Venture Master Co S.à r.l. ....	44210
Generali Financial Holdings FCP-FIS ....	44210	Peinture Putz SA ....	44243
Ignny S.à r.l. ....	44245	Pragma Consult S.A. ....	44249
IZD-Beteiligung S.à r.l. ....	44240	Premium Lux Car s.à r.l. ....	44241
Leopard Holding Germany 1 S.à r.l. ....	44246	Presta-Services S.A. ....	44249
MCP III Investment S.à r.l. ....	44247	ProLogis UK LXXXII S.à r.l. ....	44248
Mezzaninvest ....	44256	ProLogis UK LXXXII S.à r.l. ....	44247
Montena Lighting S.A. ....	44250	ProLogis UK XIV S.à r.l. ....	44248
Montena Lighting S.A. ....	44250	Regum Holding S.à r.l. ....	44255
Montena Lighting S.A. ....	44250	S.04 Martelange "Novus" ....	44248
Moore Stephens S. à r.l. ....	44241	Saruman S.à r.l. ....	44249
Nadir Hi-Tech International Trade S.à r.l. .....	44255	SEB Asian Property II SICAV-SIF ....	44223
Nalozo Topco S.à r.l. ....	44247	Senfora Sàrl ....	44246
Nerthus Invest S.A. ....	44256	Simon Europe B.V. ....	44248
Nordea Bank S.A. ....	44255	TCP France Massy Holdings S.A. ....	44250
Nordea Bank S.A. ....	44250	TDS S.A. ....	44245
Novo Energie S.à r.l. ....	44256	Trucks and Trailer Company S.A. ....	44241
Oberheim S.A. ....	44256	Valentin DIEDRICH S.à r.l. ....	44251
OCM Luxembourg Huntington Blocker S.à r.l. ....	44246	WHV Immobilien Sàrl ....	44238
OCM Luxembourg OPPS VI Blocker S.à r.l. ....	44251	WHV Immobilien Sàrl ....	44249
OMG Immobilien S.à r.l. ....	44248	Wind International Services S.à r.l. ....	44253
		Wis Telecom S.à r.l. ....	44253
		WP International I S.à r.l. ....	44249

## Generali Financial Holdings FCP-FIS, Fonds Commun de Placement - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Le règlement de gestion coordonné de mars 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mars 2012.

Allegro S.à r.l.

Référence de publication: 2012036005/10.

(120048205) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2012.

### **Pan Euro Venture Master Co S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 167.816.

### STATUTES

In the year two thousand and twelve, on the twenty-first day of March.

Before the undersigned Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

GE CRE Jersey GP One Limited, a limited company incorporated and existing under the laws of Jersey, having its registered office at Union House, Union Street, St Helier, Jersey, Channel Islands, JE2 3RF, acting in its capacity as general partner of Gateway European Partnership LP, a limited partnership established and existing under the laws of Jersey,

hereby represented by Mrs. Emilie Dallemagne, licenciée en droit, residing professionally in Luxembourg, by virtue of proxy given under private seal.

The said proxy, initialled "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing person, acting in its hereabove stated capacity, has required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which he declares organized and the articles of incorporation of which shall be as follows:

#### **A. Name - Duration - Purpose - Registered office**

**Art. 1. Name.** There hereby exists among the current owners of the shares and/or anyone who may be a shareholder in the future, a company in the form of a société à responsabilité limitée under the name of "Pan Euro Venture Master Co S.à r.l." (the "Company").

**Art. 2. Duration.** The Company is incorporated for an unlimited duration.

It may be dissolved at any time during its Term by a resolution of the extraordinary general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of incorporation.

#### **Art. 3. Purpose.**

3.1 The Company's purpose is the creation, holding, development and realisation of a portfolio, consisting of interests and rights of any kind and of any other form of investment in entities of the Grand Duchy of Luxembourg and in foreign entities, whether such entities exist or are to be created, especially by way of subscription, acquisition by purchase, sale or exchange of securities or rights of any kind whatsoever, such as any equity instruments, debt instruments, patents and licenses, as well as the administration and control of such portfolio.

3.2 An additional purpose of the Company is the acquisition and sale of real estate properties, for its own account, either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad as well as all operations relating to real estate properties, including the direct or indirect holding of participation in Luxembourg or foreign companies, the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate properties.

3.3 The Company may further:

- grant any form of security for the performance of any obligations of the Company or of any entity, in which it holds a direct or indirect interest or right of any kind or in which the Company has invested in any other manner or which forms part of the same group of entities as the Company, or of any director or any other officer or agent of the Company or of any entity, in which it holds a direct or indirect interest or right of any kind or in which the Company has invested in any other manner or which forms part of the same group of entities as the Company; and

- lend funds or otherwise assist any entity, in which it holds a direct or indirect interest or right of any kind or in which the Company has invested in any other manner or which forms part of the same group of entities as the Company.

3.4 The Company may carry out all transactions, which directly or indirectly serve its purpose. Within such purpose, the Company may especially:

- raise funds through borrowing in any form or by issuing any securities or debt instruments, including bonds, by accepting any other form of investment or by granting any rights of whatever nature, subject to the terms and conditions of the law;
- participate in the incorporation, development, control and/or management of any entity in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad; and
- act as a partner/shareholder with limited liability for the debts and obligations of any Luxembourg or foreign entities.

**Art. 4. Registered office.**

- 4.1 The Company's registered office is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.
- 4.2 Within the same municipality, the Company's registered office may be transferred by a resolution of the board of managers.
- 4.3 It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of incorporation.
- 4.4 Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers.

**B. Share capital - Shares - Register of shareholders -  
Ownership and transfer of shares**

**Art. 5. Share capital.**

- 5.1 The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500), consisting of twelve thousand five hundred (12,500) shares having a nominal value of one Euro (EUR 1) each.
- 5.2 Under the terms and conditions provided by law, the Company's share capital may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of incorporation.

**Art. 6. Shares.**

- 6.1 The Company's share capital is divided into shares, each of them having the same nominal value.
- 6.2 The Company may have one or several shareholders, with a maximum number of forty (40), unless otherwise provided by law.
- 6.3 A shareholder's right in the Company's assets and profits shall be proportional to the number of shares held by it in the Company's share capital.
- 6.4 The death, legal incapacity, dissolution, bankruptcy or any other similar event regarding the sole shareholder, as the case may be, or any other shareholder shall not cause the Company's dissolution.
- 6.5 The Company may repurchase or redeem its own shares and may further resolve that the repurchased or redeemed shares be either transferred or cancelled and, in the latter case, that the share capital be reduced accordingly.
- 6.6 The Company's shares are in registered form.

**Art. 7. Register of shareholders.**

- 7.1 A register of shareholders will be kept at the Company's registered office, where it will be available for inspection by any shareholder. This register of shareholders will in particular contain the name of each shareholder, its residence or registered or principal office, the number of shares held by such shareholder, any transfer of shares, the date of notification to or acceptance by the Company of such transfer pursuant to these articles of incorporation as well as any security rights granted on shares.
- 7.2 Each shareholder will notify the Company by registered letter its address and any change thereof. The Company may rely on the last address of a shareholder received by it.

**Art. 8. Ownership and transfer of shares.**

- 8.1 Proof of ownership of shares may be established through the recording of a shareholder in the register of shareholders. Certificates of the recordings in the register of shareholders will be issued and signed by the chairman of the board of managers, by any two of its members or by the sole manager, as the case may be, upon request and at the expense of the relevant shareholder.
- 8.2 The Company will recognise only one holder per share. In case a share is owned by several persons, they must designate a single person to be considered as the sole owner of that share in relation to the Company. The Company is entitled to suspend the exercise of all rights attached to a share held by several owners until one owner has been designated.
- 8.3 The Company's shares are freely transferable among existing shareholders. They may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the shareholders, including the transferor, representing in the aggregate three-quarter (3/4) of the share capital at least. Unless otherwise provided by law, the shares may not be transmitted by reason of death to non-shareholders, except with the approval of shareholders representing in the aggregate three-quarter (3/4) of the voting rights of the surviving shareholders at least.

8.4 Any transfer of shares will need to be documented through a transfer agreement in writing under private seal or in notarised form, as the case may be, and such transfer will become effective towards the Company and third parties upon notification of the transfer to or upon the acceptance of the transfer by the Company, following which any member of the board of managers may record the transfer in the register of shareholders.

8.5 The Company, through any of its managers, may also accept and enter into the register of shareholders any transfer referred to in any correspondence or in any other document which establishes the transferor's and the transferee's consent.

### **C. General meeting of shareholders**

#### **Art. 9. Powers of the general meeting of shareholders.**

9.1 The Shareholders exercise their collective rights in the general meeting of shareholders, which constitutes one of the Company's corporate bodies.

9.2 If the Company has only one shareholder, such shareholder shall exercise the powers of the general meeting of shareholders. In such case and to the extent applicable and where the term "sole shareholder" is not expressly mentioned in these articles of incorporation, a reference to the "general meeting of shareholders" used in these articles of incorporation is to be construed as being a reference to the "sole shareholder".

9.3 The general meeting of shareholders is vested with the powers expressly reserved to it by law and by these articles of incorporation.

9.4 In case of plurality of shareholders and if the number of shareholders does not exceed twenty-five (25), instead of holding general meetings of shareholders, the shareholders may also vote by resolution in writing, subject to the terms and conditions of the law. To the extent applicable, the provisions of these articles of incorporation regarding general meetings of shareholders shall apply with respect to such vote by resolution in writing.

#### **Art. 10. Convening general meetings of shareholders.**

10.1 The general meeting of shareholders of the Company may at any time be convened by the board of managers, by the statutory auditor(s), if any, or by shareholders representing in aggregate more than half (1/2) of the Company's share capital, as the case may be, to be held at such place and on such date as specified in the notice of such meeting.

10.2 In case the Company has more than twenty-five (25) shareholders, an annual general meeting must be held in the municipality where the Company's registered office is located or at such other place as may be specified in the notice of such meeting.

10.3 An ordinary general meeting of shareholders shall be called at least once a year in order to deliberate on the following matters:

- approval of the annual accounts of the Company;
- allocation of the annual results; and
- any other matter that requires the approval of the ordinary general meeting of shareholders, under the conditions of the applicable law.

10.4 The annual general meeting of shareholders called to vote in respect of the annual accounts of the Company must be convened within a period of six (6) months from closing the Company's accounts.

10.5 The convening notice for any general meeting of shareholders must contain the agenda of the meeting, the place, date and time of the meeting, and such notice is to be sent to each shareholder by registered letter at least eight (8) days prior to the date scheduled for the meeting.

10.6 If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the general meeting of shareholders may be held without prior notice.

#### **Art. 11. Conduct of general meetings of shareholders - vote by resolution in writing.**

11.1 A board of the meeting shall be formed at any general meeting of shareholders, composed of a chairman, a secretary and a scrutineer, each of whom shall be appointed by the general meeting of shareholders and who need neither be shareholders, nor members of the board of managers. The board of the meeting shall especially ensure that the meeting is held in accordance with applicable rules and, in particular, in compliance with the rules in relation to convening, majority requirements, vote tallying and representation of shareholders.

11.2 An attendance list must be kept at any general meeting of shareholders.

11.3 Voting Right, Quorum and Majority Vote

11.3.1 Each share entitles to one (1) vote at ordinary and extraordinary general meetings of shareholders.

11.3.2 Unless otherwise provided by law or by these articles of incorporation, resolutions of the ordinary general meeting of shareholders are validly passed when adopted by shareholders representing more than fifty per cent (50%) of the Company's share capital on first call. If such majority has not been reached on first call, the shareholders shall be convened or consulted for a second time. On second call, the resolutions will be validly adopted with a majority of votes validly cast, regardless of the portion of capital represented.

11.4 A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing another person, shareholder or not, as its proxy in writing by a signed document transmitted by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication, a copy of such appointment being sufficient proof thereof. One person may represent several or even all shareholders.

11.5 Any shareholder who participates in a general meeting of shareholders by conference-call, video-conference or by any other means of communication which allow such shareholder's identification and which allow that all the persons taking part in the meeting hear one another on a continuous basis and may effectively participate in the meeting, is deemed to be present for the computation of quorum and majority.

11.6 Each shareholder may vote at a general meeting of shareholders through a signed voting form sent by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication to the Company's registered office or to the address specified in the convening notice. The shareholders may only use voting forms provided by the Company which contain at least the place, date and time of the meeting, the agenda of the meeting, the proposals submitted to the resolution of the meeting as well as for each proposal three boxes allowing the shareholder to vote in favour of or against the proposed resolution or to abstain from voting thereon by marking with a cross the appropriate box. The Company will only take into account voting forms received prior to the general meeting of shareholders which they relate to.

11.7 The board of managers may determine all other conditions that must be fulfilled by the shareholders for them to take part in any general meeting of shareholders.

**Art. 12. Amendment of the articles of incorporation.** Subject to the terms and conditions provided by law, these articles of incorporation may be amended by a resolution of the extraordinary general meeting of shareholders, adopted by a (i) majority of shareholders (ii) representing in the aggregate three-quarter (3/4) of the share capital at least.

**Art. 13. Minutes of general meetings of shareholders.**

13.1 The board of any general meeting of shareholders shall draw minutes of the meeting which shall be signed by the members of the board of the meeting.

13.2 The sole shareholder, as the case may be, shall also draw and sign minutes of its resolutions.

13.3 Any copy and excerpt of such original minutes to be produced in judicial proceedings or to be delivered to any third party, shall be certified conforming to the original by the notary having had custody of the original deed, in case the meeting has been recorded in a notarial deed, or shall be signed by the chairman of the board of managers, by any two of its members or by the sole manager, as the case may be.

## D. Management

**Art. 14. Powers of the board of managers.**

14.1 The Company shall be managed by one or several managers, who need not be shareholders of the Company. In case of plurality of managers, the managers shall form a board of managers being the corporate body in charge of the Company's management and representation. To the extent applicable and where the term "sole manager" is not expressly mentioned in these articles of incorporation, a reference to the "board of managers" used in these articles of incorporation is to be construed as being a reference to the "sole manager".

14.2 The board of managers is vested with the broadest powers to take any actions necessary or useful to fulfil the corporate object, with the exception of the actions reserved by law or by these articles of incorporation to the shareholder(s).

14.3 The board of managers may also grant special powers by notarised proxy or private instrument to any persons acting alone or jointly as agents of the Company.

**Art. 15. Composition of the board of managers.** The board of managers must choose from among its members a chairman of the board of managers. It may also choose a secretary, who needs neither be a shareholder, nor a member of the board of managers.

**Art. 16. Election and removal of managers and term of the office.**

16.1 Managers shall be elected by the ordinary general meeting of shareholders, which shall determine their remuneration and term of the office.

16.2 Any manager may be removed at any time, without notice with or without cause by the general meeting of shareholders. A manager, who is also shareholder of the Company, shall not be excluded from voting on his own revocation.

16.3 Any manager shall hold office until his successor is elected. Any manager may also be re-elected for successive terms.

**Art. 17. Convening meetings of the board of managers.**

17.1 The board of managers shall meet upon call by any of its members at the place indicated in the notice of the meeting as described in the next paragraph.

17.2 Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four (24) hours at least in advance of the date scheduled for the meeting by mail, facsimile, electronic mail or any other means of com-

munication, except in case of emergency, in which case the nature and the reasons of such emergency must be indicated in the notice. Such convening notice is not necessary in case of assent of each manager in writing by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication, a copy of such signed document being sufficient proof thereof. Also, a convening notice is not required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers. No convening notice shall furthermore be required in case all members of the board of managers are present or represented at a meeting of the board of managers or in the case of resolutions in writing pursuant to these articles of incorporation.

#### **Art. 18. Conduct of meetings of the board of managers.**

18.1 The chairman of the board of managers shall preside at all meeting of the board of managers. In his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore.

18.2 The board of managers may consult any persons and/or committees and/or experts it deems appropriate in order to seek advices and/or recommendations in relation to the conduct of the Company's business.

##### 18.3 Quorum

The board of managers can deliberate or act validly only if at least half (1/2) of its members are present or represented at the meeting of the board of managers. If the board of managers is composed of two members, the board of managers can deliberate or act validly only if both of them are present or represented at the meeting of the board of managers.

##### 18.4 Vote

Resolutions are adopted with the approval of a majority of votes of the members present or represented at a meeting of the board of managers. If the board of managers is composed of two members, resolutions are adopted with the unanimous votes of the members present or represented at the meeting of the board of managers. The chairman shall not have a casting vote.

18.5 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing any other manager as his proxy in writing by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication, a copy of the appointment being sufficient proof thereof. Any manager may represent one or several of his/her/its colleagues.

18.6 Any manager who participates in a meeting of the board of managers by conference-call, video-conference or by any other means of communication which allow such manager's identification and which allow that all the persons taking part in the meeting hear one another on a continuous basis and may effectively participate in the meeting, is deemed to be present for the computation of quorum and majority. A meeting of the board of managers held through such means of communication is deemed to be held at the Company's registered office.

18.7 The board of managers may unanimously pass resolutions in writing which shall have the same effect as resolutions passed at a meeting of the board of managers duly convened and held. Such resolutions in writing are passed when dated and signed by all managers on a single document or on multiple counterparts, a copy of a signature sent by mail, facsimile, e-mail or any other means of communication being sufficient proof thereof. The single document showing all the signatures or the entirety of signed counterparts, as the case may be, will form the instrument giving evidence of the passing of the resolutions, and the date of such resolutions shall be the date of the last signature.

18.8 Any manager who has, directly or indirectly, a proprietary interest in a transaction submitted to the approval of the board of managers which conflicts with the Company's interest, must inform the board of managers of such conflict of interest and must have his declaration recorded in the minutes of the board meeting. The relevant manager may not take part in the discussions on and may not vote on the relevant transaction. Where the Company has a sole manager and the sole manager has, directly or indirectly, a proprietary interest in a transaction entered into between the sole manager and the Company, which conflicts with the Company's interest, such conflicting interest must be disclosed in the minutes recording the relevant transaction. Where the board of managers of the Company is composed of two members, and one of the managers has, directly or indirectly, a proprietary interest in a transaction entered into between such manager and the Company, which conflicts with the Company's interest, such conflicting interest must be disclosed in the minutes recording the relevant transaction. This section 18.8 shall not be applicable to current operations entered into under normal conditions.

#### **Art. 19. Minutes of meetings of the board of managers.**

19.1 The secretary, or if no secretary has been appointed, the chairman, shall draw minutes of any meeting of the board of managers, which shall be signed by the chairman and by the secretary, as the case may be.

19.2 The sole manager, as the case may be, shall also draw and sign minutes of his resolutions.

19.3 Any copy and excerpt of any such original minutes to be produced in judicial proceedings or to be delivered to any third party shall be signed by the chairman of the board of managers, by any two of its members or by the sole manager, as the case may be.

**Art. 20. Dealings with third parties.** The Company will be bound towards third parties in all circumstances by the joint signatures of any two managers or by the signature of the sole manager or by the signature(s) of any person(s) to whom such signatory power has been delegated by the board of managers or by any two managers or by the sole manager.

## E. Supervision

### Art. 21. Statutory auditor(s) - independent auditor(s).

21.1 In case the Company has more than twenty-five (25) shareholders, its operations shall be supervised by one or several statutory auditors, who may be shareholders or not.

21.2 The general meeting of shareholders shall determine the number of statutory auditors, shall appoint them and shall fix their remuneration and term of the office. A former or current statutory auditor may be reappointed by the general meeting of shareholders.

21.3 Any statutory auditor may be removed at any time, without notice and without cause by the general meeting of shareholders.

21.4 The statutory auditors have an unlimited right of permanent supervision and control of all operations of the Company.

21.5 The statutory auditors may be assisted by an expert in order to verify the Company's books and accounts. Such expert must be approved by the Company.

21.6 In case of plurality of statutory auditors, they will form a board of statutory auditors, which must choose from among its members a chairman. It may also choose a secretary, who needs neither be a shareholder, nor a statutory auditor. Regarding the convening and conduct of meetings of the board of statutory auditors the rules provided in these articles of incorporation relating to the convening and conduct of meetings of the board of managers shall apply.

21.7 If the Company exceeds two (2) of the three (3) criteria provided for in the first paragraph of article 35 of the law of 19 December 2002 regarding the Trade and Companies Register and the accounting and annual accounts of undertakings, as amended, for the period of time as provided in article 36 of the same law, the Company shall appoint one or several independent auditors, chosen among the members of the Institut des réviseurs d'entreprises, to be appointed by the general meeting of shareholders, which determines the duration of his/her/their office.

## F. Financial year - Profits - Interim dividends

**Art. 22. Financial year.** The Company's financial year shall begin on first January of each year and shall terminate on thirty-first December of the same year.

### Art. 23. Profits and Distributions.

23.1 From the Company's annual net profits five per cent (5%) at least shall be allocated to the Company's legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as the aggregate amount of the Company's reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

23.2 Sums contributed to the Company by a shareholder may also be allocated to the legal reserve, if the contributing shareholder agrees with such allocation.

23.3 In case of a share capital reduction, the Company's legal reserve may be reduced in proportion so that it does not exceed ten per cent (10%) of the share capital.

23.4 Under the terms and conditions provided by law, the general meeting of shareholders will determine how the remainder of the Company's annual net profits will be used in accordance with the law and these articles of incorporation.

### Art. 24. Interim dividends - Share premium.

24.1 The board of managers may proceed to the payment of interim dividends, under the reservation that (i) interim accounts have been drawn-up showing that sufficient funds are available, (ii) the amount to be distributed does not exceed total profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, plus any profits carried forward and sums drawn from reserves available for this purpose, less losses carried forward and any sums to be placed to reserve pursuant to the requirements of the law or of these articles of incorporation and (iii) the Company's auditor, if any, states in his report to the board of managers that the first two conditions have been satisfied.

24.2 The share premium, if any, may be freely distributed to the shareholder(s) by a resolution of the shareholder(s) or of the manager(s), subject to conditions set forth under section 24.1 and any legal provisions regarding the inalienability of the share capital and of the legal reserve.

## G. Liquidation

**Art. 25. Liquidation.** In the event of the Company's dissolution, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, individuals or legal entities, appointed by the general meeting of shareholders resolving on the Company's dissolution which shall determine the liquidators'/liquidator's powers and remuneration.

## H. Governing law

**Art. 26. Governing law.** These articles of incorporation shall be construed and interpreted under and shall be governed by Luxembourg law. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 governing commercial companies, as amended.

### *Subscription and Payment*

The twelve thousand five hundred (12,500) Shares have been subscribed by GE CRE Jersey GP One Limited, acting in its capacity as general partner of Gateway European Partnership LP, prenamed.

All the shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

### *Transitional disposition*

The first financial year shall begin on the date of incorporation of the Company and shall end on December 31, 2012.

### *Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately EUR 1,200.-.

### *General meeting of partner*

The above named company representing the entire subscribed capital and considering itself as duly convened, has immediately passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be at:

7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg.

2. The number of managers is fixed at two.

3. The following persons are appointed as managers of the Company for an unlimited period of time:

- Mr. Thierry Leleu, born on 11 December 1967 in Versailles, France, residing professionally at 2-4, rue Pillet-Will 75009 Paris; and

- Mr. Thomas Lafargue, born on 11 July 1976, in Paris, residing professionally in 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by their name, first name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

### **Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille douze, le vingt et un mars.

Par-devant le soussigné Maître Henri Hellinckx, notaire résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

GE CRE Jersey GP One Limited, a limited company constituée et régie selon les lois de Jersey, ayant son siège social à Union House, Union Street, St Helier, Jersey, Channel Islands, JE2 3RF, agissant en qualité de gérant de Gateway European Partnership LP, un limited partnership établi et existant selon les lois de Jersey;

ici représentée par Madame Emilie Dallemagne, licenciée en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Ladite procuration signée «ne varietur» par la mandataire et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

Laquelle comparante, agissant selon la capacité décrite ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser l'acte de constitution d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont les statuts seront comme suit:

### **A. Nom - Durée - Objet - Siège social**

**Art. 1<sup>er</sup>. Nom.** Il existe entre les propriétaires actuels des parts sociales et/ou toute personne qui sera un associé dans le futur, une société sous la forme d'une société à responsabilité limitée sous la dénomination «Pan Euro Venture Master Co S.à r.l.» (la «Société»).

**Art. 2. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

Elle pourra être dissoute à tout moment durant cette période par une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

**Art. 3 Objet.**

3.1 La Société a pour objet la création, la détention, le développement et la réalisation d'un portefeuille se composant de participations et de droits de toute nature, et de toute autre forme d'investissement dans des entités du Grand-Duché de Luxembourg et dans des entités étrangères, que ces entités soient déjà existantes ou encore à créer, notamment par



souscription, acquisition par achat, vente ou échange de titres ou de droits de quelque nature que ce soit, tels que des titres participatifs, des titres représentatifs d'une dette, des brevets et des licences, ainsi que la gestion et le contrôle de ce portfolio.

3.2 La Société a pour objet additionnel l'acquisition et la vente de biens immobiliers, pour son compte propre, situés au Grand-Duché du Luxembourg ou à l'étranger, ainsi que des opérations liées à des biens immobiliers, incluant la détention de participation directe ou indirecte dans des entités du Grand-Duché du Luxembourg ou étrangères dont le principal objet est l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou location de biens immobiliers.

3.3 La Société peut également:

- accorder toute forme de garantie pour l'exécution de toute obligation de la Société ou de toute entité dans laquelle la Société détient un intérêt direct ou indirect ou un droit de toute nature, ou dans laquelle la Société a investi de toute autre manière, ou qui fait partie du même groupe d'entités que la Société, ou de tout directeur ou autre mandataire ou agent de la Société, ou de toute entité dans laquelle la Société détient un intérêt direct ou indirect ou un droit de toute nature, ou dans laquelle la Société a investi de toute autre manière, ou qui fait partie du même groupe d'entités que la Société; et

- accorder des prêts à toute entité dans laquelle la Société détient un intérêt direct ou indirect ou un droit de toute nature, ou dans laquelle la Société a investi de toute autre manière, ou qui fait partie du même groupe d'entités que la Société, ou assister une telle entité de toute autre manière.

3.4 La société peut réaliser toutes les transactions qui serviront directement ou indirectement son objet. Dans le cadre de son objet la Société peut notamment:

- rassembler des fonds, notamment en faisant tous emprunts ou en émettant tous titres participatifs ou tous titres représentatifs d'une dette, incluant des obligations, en acceptant toute autre forme d'investissement ou en accordant tous droits de toute nature, sous réserve des conditions prévues par la loi;

- participer à la constitution, au développement, au contrôle et/ou à la gestion de toute entité dans le Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger; et

- agir comme associé/actionnaire responsable de façon limitée pour les dettes et engagements de toute société du Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

#### **Art. 4. Siège social.**

4.1 Le siège social de la Société est établi en la Ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

4.2 Le siège social pourra être transféré à l'intérieur de la même commune par décision du conseil de gérance.

4.3 Il pourra être transféré dans toute autre commune du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des associés, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

4.4 Il peut être créé, par une décision du conseil de gérance, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

### **B. Capital social - Parts sociales - Registre des associés - Propriété et transfert des parts sociales**

#### **Art. 5. Capital social.**

5.1 La Société a un capital social de douze mille cinq cents euro (EUR 12.500,-) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune.

5.2 Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit, selon les termes et conditions prévues par la loi, par une décision de l'assemblée générale des associés, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

#### **Art. 6. Parts sociales.**

6.1 Le capital social de la Société est divisé en parts sociales ayant chacune la même valeur nominale.

6.2 La Société peut avoir un ou plusieurs associés, étant précisé que le nombre des associés est limité à quarante (40), sauf disposition contraire de la loi.

6.3 Le droit d'un associé dans les actifs et les bénéfices de la Société est proportionnel au nombre de parts sociales qu'il détient dans le capital social de la Société.

6.4 Le décès, l'incapacité, la dissolution, la faillite ou tout autre évènement similaire concernant tout associé ou l'associé unique, le cas échéant, n'entraînera pas la dissolution de la Société.

6.5 La Société pourra racheter ou retirer de la circulation ses propres parts sociales et pourra décider que les parts sociales rachetées ou retirées soit transférées ou annulées et, dans ce dernier cas, que son capital social sera réduit en conséquence.

6.6 Les parts sociales de la Société sont émises sous forme nominative.

#### **Art. 7. Registre des associés.**

7.1 Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société et pourra y être consulté par tout associé de la Société. Ce registre contiendra en particulier le nom de chaque associé, son domicile ou son siège social ou son siège

principal, le nombre de parts sociales détenues par tel associé, tout transfert de parts sociales, la date de la notification ou de l'acceptation par la Société de ce transfert conformément aux présents statuts ainsi que toutes garanties accordées sur des parts sociales.

7.2 Chaque associé notifiera son adresse à la Société par lettre recommandée, ainsi que tout changement d'adresse ultérieur. La Société peut considérer comme exacte la dernière adresse de l'associé qu'elle a reçue.

#### **Art. 8. Propriété et transfert de parts sociales.**

8.1 La preuve du titre de propriété concernant des parts sociales peut être apportée par l'enregistrement d'un associé dans le registre des associés. Des certificats de ces enregistrements pourront être émis et signés par le président du conseil de gérance, par deux gérants ou par le gérant unique, selon le cas, sur requête et aux frais de l'associé en question.

8.2 La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par part sociale. Si une part sociale est détenue par plus d'une personne, ces personnes doivent désigner un mandataire unique qui sera considéré comme le seul propriétaire de la part sociale à l'égard de la Société. Celle-ci a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à une telle part sociale jusqu'à ce qu'une personne soit désignée comme étant propriétaire unique.

8.3 Les parts sociales de la Société sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées à des non-associés qu'avec l'agrément donné par les associés, y compris le cédant, représentant au moins trois-quarts (3/4) du capital social. Sauf stipulation contraire par la loi, en cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné par les associés, représentant au moins trois-quarts (3/4) des droits de vote des associés survivants.

8.4 Toute cession de part sociale devra être documentée par un contrat écrit sous seing privé ou sous forme authentique, le cas échéant, et cette cession sera opposable à la Société et aux tiers sur notification de la cession faite à la Société ou par l'acceptation du transport par la Société, suite auxquelles tout gérant pourra enregistrer la cession dans le registre des associés.

8.5 La Société, par l'intermédiaire de n'importe lequel de ses gérants, peut aussi accepter et entrer dans le registre des associés toute cession à laquelle toute correspondance ou tout autre document fait référence et qui établit les consentements du cédant et du cessionnaire.

### **C. Assemblée générale des associés**

#### **Art. 9. Pouvoirs de l'assemblée générale des associés.**

9.1 Les associés de la Société exercent leurs droits collectifs dans l'assemblée générale des associés, qui constitue un des organes de la Société.

9.2 Si la Société ne possède qu'un seul associé, cet associé exercera les pouvoirs de l'assemblée générale des associés. Dans ce cas et lorsque le terme «associé unique» n'est pas expressément mentionné dans les présents statuts, une référence à «l'assemblée générale des associés» utilisée dans les présents statuts doit être lue comme une référence à «l'associé unique».

9.3 L'assemblée générale des associés est investie des pouvoirs qui lui sont expressément réservés par la loi et par les présents statuts.

9.4 En cas de pluralité d'associés et si le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq (25), les associés peuvent, au lieu de tenir une assemblée générale d'associés, voter par résolution écrite, aux termes et conditions prévus par la loi. Le cas échéant, les dispositions des présents statuts concernant les assemblées générales des associés s'appliqueront au vote par résolution écrite.

#### **Art. 10. Convocation de l'assemblée générale des associés.**

10.1 L'assemblée générale des associés de la Société peut à tout moment être convoquée par le conseil de gérance, par le(s) commissaire(s) aux comptes, s'il en est un, ou des associés représentant ensemble plus de la moitié (1/2) du capital social de la Société, le cas échéant, pour être tenue au lieu et date précisés dans l'avis de convocation.

10.2 Dans le cas où la Société compte plus de vingt-cinq (25) associés, une assemblée générale annuelle doit être tenue dans la commune où le siège social de la Société est établi ou dans tout autre lieu précisé dans l'avis de convocation.

10.3 Une assemblée générale ordinaire des associés devra être convoquée au minimum une fois par an afin de délibérer sur les points suivants:

- approbation des comptes annuels de la Société;
- affectation des résultats annuels; et
- tout autre point qui nécessite l'approbation de l'assemblée générale ordinaire des associés, sous réserve des conditions prévues par la loi.

10.4 L'assemblée générale annuelle des associés appelée à voter au sujet des comptes annuels de la Société doit être convoquée dans un délai de six (6) mois à compter de la clôture des comptes de la Société.

10.5 L'avis de convocation à toute assemblée générale des associés doit contenir l'ordre du jour, le lieu, la date et l'heure de l'assemblée, et cet avis doit être envoyé à chaque associé par lettre recommandée au moins huit (8) jours avant la date prévue de l'assemblée.

10.6 Si tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée générale des associés et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale des associés peut être tenue sans convocation préalable.

**Art. 11. Conduite de l'assemblée générale des associés - vote par résolution écrite.**

11.1 Un bureau de l'assemblée doit être constitué à toute assemblée générale des associés, composé d'un président, d'un secrétaire et d'un scrutateur, chacun étant désigné par l'assemblée générale des associés, sans qu'il soit nécessaire qu'ils soient associés ou membres du conseil de gérance. Le bureau de l'assemblée devra spécialement s'assurer que l'assemblée est tenue conformément aux règles applicables et, en particulier, en accord avec celles relatives à la convocation, aux exigences de majorité, au décompte des votes et à la représentation des associés.

11.2 Une liste de présence doit être tenue à toute assemblée générale des associés.

11.3 Droit de Vote, Quorum et Majorité

11.3.1 Chaque part sociale donne droit à un (1) vote à l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire des associés.

11.3.2 Sauf exigence contraire dans la loi ou dans les présents statuts, les résolutions de l'assemblée générale ordinaire des associés sont valablement prises si elles ont été adoptées par des associés représentant sur première convocation plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société. Si cette majorité n'a pas été obtenue sur première convocation, les associés seront convoqués ou consultés une deuxième fois. Sur deuxième convocation, les résolutions seront valablement adoptées avec une majorité de voix valablement exprimées, quelle que soit la portion du capital représentée.

11.4 Un associé peut agir à toute assemblée générale des associés en désignant une autre personne, associé ou non, comme son mandataire, par procuration écrite et signée, transmise par courrier, télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication, une copie de cette procuration étant suffisante pour la prouver. Une même personne peut représenter plusieurs ou même tous les associés.

11.5 Tout associé qui prend part à une assemblée générale des associés par conférence téléphonique, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication permettant son identification et que toutes les personnes participant à l'assemblée s'entendent mutuellement sans discontinuité et puissent participer pleinement à l'assemblée, est censé être présent pour le calcul du quorum et de la majorité.

11.6 Chaque associé peut voter à l'aide d'un bulletin de vote signé en l'envoyant par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication au siège social de la Société ou à l'adresse indiquée dans la convocation. Les associés ne peuvent utiliser que les bulletins de vote qui leur auront été procurés par la Société et qui devront indiquer au moins le lieu, la date et l'heure de l'assemblée, l'ordre du jour de l'assemblée, les propositions soumises au vote de l'assemblée, ainsi que pour chaque proposition, trois cases à cocher permettant à l'associé de voter en faveur ou contre la proposition, ou d'exprimer une abstention par rapport à chacune des propositions soumises au vote, en cochant la case appropriée. La Société ne tiendra compte que des bulletins de vote reçus avant la tenue de l'assemblée générale des associés à laquelle ils se réfèrent.

11.7 Le conseil de gérance peut déterminer toutes les autres conditions à remplir par les associés pour pouvoir prendre part à toute assemblée générale des associés.

**Art. 12. Modification des statuts.** Sous réserve des termes et conditions prévus par la loi, les présents statuts peuvent être modifiés par une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés, adoptée par une (i) majorité d'associés (ii) représentant au moins les trois-quarts (3/4) du capital social.

**Art. 13. Procès-verbaux des assemblées générales des associés.**

13.1 Le bureau de toute assemblée générale des associés rédige le procès-verbal de l'assemblée, qui doit être signé par les membres du bureau de l'assemblée.

13.2 De même, l'associé unique, le cas échéant, rédige et signe un procès-verbal de ses décisions.

13.3 Toute copie et extrait de procès-verbaux destinés à servir dans une procédure judiciaire ou à être délivrés à un tiers, doivent être certifiés conformes à l'original par le notaire ayant la garde de l'acte authentique, dans le cas où l'assemblée a été inscrite dans un acte notarié, ou signés par le président du conseil de gérance, par deux gérants ou par le gérant unique, le cas échéant.

## D. Gestion

**Art. 14. Pouvoirs du conseil de gérance.**

14.1 La Société sera gérée par un ou plusieurs gérants qui ne doivent pas nécessairement être des associés de la Société. En cas de pluralité de gérants, les gérants constituent un conseil de gérance, étant l'organe chargé de la gérance et de la représentation de la Société. Dans la mesure où le terme «gérant unique» n'est pas expressément mentionné dans les présents statuts, une référence au «conseil de gérance» utilisée dans les présents statuts doit être lue comme une référence au «gérant unique».

14.2 Le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus larges pour prendre toute action nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social, à l'exception des pouvoirs que la loi ou les présents statuts réservent à l'associé/aux associés.

14.3 Le conseil de gérance pourra également conférer des pouvoirs spéciaux par procuration notariée ou sous seing privé à toute personne agissant seule ou conjointement avec d'autres personnes comme mandataire de la Société.

**Art. 15. Composition du conseil de gérance.** Le conseil de gérance doit choisir un président du conseil de gérance parmi ses membres. Il peut aussi choisir un secrétaire, qui peut n'être ni associé ni membre du conseil de gérance.

**Art. 16. Election et révocation des gérants et terme du mandat.**

16.1 Les gérants sont élus par l'assemblée générale ordinaire des associés, qui détermine leurs émoluments et la durée de leur mandat.

16.2 Tout gérant peut être révoqué à tout moment, sans préavis et avec ou sans cause, par l'assemblée générale des associés. Un gérant, étant également associé de la Société, ne sera pas exclu du vote sur sa propre révocation.

16.3 Tout gérant exercera son mandat jusqu'à ce que son successeur ait été élu. Tout gérant sortant peut également être réélu pour des périodes successives.

**Art. 17. Convocation des réunions du conseil de gérance.**

17.1 Le conseil de gérance se réunit sur convocation de l'un de ses membres au lieu indiqué dans l'avis de convocation tel que décrit au prochain alinéa.

17.2 Un avis de convocation écrit à toute réunion du conseil de gérance doit être donné à tous les gérants par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas l'avis de convocation devra mentionner la nature et les raisons de cette urgence. Il peut être passé outre à la nécessité de pareille convocation en cas d'assentiment écrit de chaque gérant par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, une copie d'un tel document écrit étant suffisante pour le prouver. Un avis de convocation n'est pas non plus requis pour des réunions du conseil de gérance se tenant à des heures et à des endroits déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance. De même, un tel avis n'est pas requis dans le cas où tous les membres du conseil de gérance sont présents ou représentés à une réunion du conseil de gérance, ou dans le cas de décisions écrites conformément aux présents statuts.

**Art. 18. Conduite des réunions du conseil de gérance.**

18.1 Le président du conseil de gérance préside à toute réunion du conseil de gérance. En son absence, le conseil de gérance peut provisoirement élire un autre gérant comme président temporaire.

18.2 Le conseil de gérance peut consulter toutes personnes et/ou comités et/ou experts qu'il juge appropriés afin d'obtenir des conseils et/ou des recommandations en ce qui concerne la conduite des affaires de la Société.

**18.3 Quorum**

Le conseil de gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins la moitié (1/2) de ses membres est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance. Si le conseil de gérance est composé de deux (2) membres, le conseil de gérance peut délibérer ou agir valablement uniquement si les deux membres sont présents ou représentés à la réunion du conseil de gérance.

**18.4 Vote**

Les décisions sont prises à la majorité des votes des gérants présents ou représentés à chaque réunion du conseil de gérance. Si le conseil de gérance est composé de deux (2) membres, les résolutions sont adoptées à l'unanimité des votes des gérants présents ou représentés à la réunion du conseil de gérance. Le président de la réunion n'a pas de voix prépondérante.

18.5 Tout gérant peut se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant sous forme écrite par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication tout autre gérant comme son mandataire, une copie étant suffisante pour le prouver. Un gérant peut représenter un ou plusieurs de ses collègues.

18.6 Tout gérant qui prend part à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication permettant son identification et que toutes les personnes participant à la réunion s'entendent mutuellement sans discontinuité et puissent participer pleinement à cette réunion, est censé être présent pour le calcul du quorum et de la majorité. Une réunion qui s'est tenue par les moyens de communication susvisés sera censée s'être tenue au siège social de la Société.

18.7 Le conseil de gérance peut à l'unanimité prendre des résolutions écrites ayant le même effet que des résolutions adoptées lors d'une réunion du conseil de gérance dûment convoqué et s'étant régulièrement tenu. Ces résolutions écrites sont adoptées une fois datées et signées par tous les gérants sur un document unique ou sur des documents séparés, une copie d'une signature originale envoyée par courrier, télécopie, courrier électronique ou toute autre moyen de communication étant considérée comme une preuve suffisante. Le document unique avec toutes les signatures ou, le cas échéant, les actes séparés signés par chaque gérant, le cas échéant, constitueront l'acte prouvant l'adoption des résolutions, et la date de ces résolutions sera la date de la dernière signature.

18.8 Tout gérant qui a, directement ou indirectement, un intérêt patrimonial dans une transaction soumise à l'approbation du conseil de gérance qui est en conflit avec l'intérêt de la Société doit informer le conseil de gérance de ce conflit d'intérêts et doit voir sa déclaration enregistrée dans le procès-verbal de la réunion du conseil de gérance. Ce gérant ne

peut ni participer aux discussions concernant la transaction en cause, ni au vote s'y rapportant. Lorsque la Société a un gérant unique et que, dans une transaction conclue entre la Société et le gérant unique, celui-ci a, directement ou indirectement, un intérêt patrimonial qui est en conflit avec l'intérêt de la Société, ce conflit d'intérêt doit être divulgué dans le procès-verbal enregistrant la transaction en cause. Lorsque le conseil de gérance de la Société est composé de deux (2) membres et que, dans une transaction conclue entre la Société et l'un des gérants, celui-ci a, directement ou indirectement, un intérêt patrimonial qui est en conflit avec l'intérêt de la Société, ce conflit d'intérêt doit être divulgué dans le procès-verbal enregistrant la transaction en cause. Le présent article 18.8 ne s'applique pas aux opérations courantes et conclus dans des conditions normales.

#### **Art. 19. Procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.**

19.1 Le secrétaire ou, s'il n'a pas été désigné de secrétaire, le président rédige le procès-verbal de toute réunion du conseil de gérance, qui est signé par le président et par le secrétaire, le cas échéant.

19.2 Le gérant unique, le cas échéant, rédige et signe également un procès-verbal de ses résolutions.

19.3 Toute copie et extrait de procès-verbaux destinés à servir dans une procédure judiciaire ou à être délivrés à un tiers seront signés par le président du conseil de gérance, par deux gérants ou par le gérant unique, le cas échéant.

**Art. 20. Rapports avec les tiers.** Vis-à-vis des tiers, la Société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux gérants ou par la signature du gérant unique, ou par la (les) signature(s) de toute(s) personne(s) à laquelle/auxquelles pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil de gérance ou par deux gérants ou par le gérant unique.

### **E. Surveillance de la Société**

#### **Art. 21. Commissaire(s) aux comptes statutaire(s) - réviseur(s) d'entreprises.**

21.1 Si la Société compte plus que vingt-cinq (25) associés, les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes statutaires, qui peuvent être des associés ou non.

21.2 L'assemblée générale des associés détermine le nombre de(s) commissaire(s) aux comptes statutaire(s), nomme celui-ci/ceux-ci et fixe la rémunération et la durée de son/leur mandat. Un ancien commissaire aux comptes ou un commissaire aux comptes sortant peut être réélu par l'assemblée générale des associés.

21.3 Tout commissaire aux comptes statutaire peut être démis de ses fonctions à tout moment, sans préavis et sans cause, par l'assemblée générale des associés.

21.4 Les commissaires aux comptes statutaires ont un droit illimité de surveillance et de contrôle permanents de toutes les opérations de la Société.

21.5 Les commissaires aux comptes statutaires peuvent être assistés par un expert pour vérifier les livres et les comptes de la Société. Cet expert doit être approuvé par la Société.

21.6 Dans le cas où il existe plusieurs commissaires aux comptes statutaires, ceux-ci constituent un conseil des commissaires aux comptes, qui devra choisir un président parmi ses membres. Il peut également désigner un secrétaire, qui n'a pas à être ni associé, ni commissaire aux comptes. Les règles des présents statuts concernant la convocation et la conduite des réunions du conseil de gérance s'appliquent à la convocation et à la conduite des réunions du conseil des commissaires aux comptes.

21.7 Dans l'hypothèse où la Société remplit deux (2) des trois (3) critères stipulés dans le premier paragraphe de l'article 35 de la loi du 19 décembre 2002 sur le registre du commerce et des sociétés et sur la comptabilité et les comptes annuels des entreprises, telle que modifiée, sur une période de temps prévue à l'article 36 de cette même loi, la Société nommera un ou plusieurs réviseurs d'entreprises, choisis parmi les membres de l'Institut des réviseurs d'entreprises, pour être nommés par l'assemblée générale des associés, qui détermine la durée de son/leur mandat.

### **F. Exercice social - Bénéfices - Dividendes provisoires**

**Art. 22. Exercice social.** L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.

#### **Art. 23. Bénéfices et Distributions.**

23.1 Sur les bénéfices annuels nets de la Société, au moins cinq pour cent (5%) seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être obligatoire dès que et tant que le montant total de la réserve de la Société atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

23.2 Les sommes allouées à la Société par un associé peuvent également être affectées à la réserve légale, si l'associé en question accepte cette affectation.

23.3 En cas de réduction de capital, la réserve légale de la Société pourra être réduite en proportion afin qu'elle n'excède pas dix pour cent (10%) du capital social.

23.4 Aux conditions et termes prévus par la loi, l'assemblée générale des associés décidera de la manière dont le reste des bénéfices annuels nets sera affecté, conformément à la loi et aux présents statuts.

#### **Art. 24. Dividendes intérimaires - Prime d'émission.**

24.1 Le conseil de gérance pourra procéder à la distribution de dividendes intérimaires, sous réserve que (i) des comptes intérimaires ont été établis, démontrant suffisamment de fonds disponibles, (ii) le montant à distribuer n'excède pas la somme totale des bénéfices faites depuis la fin du dernier exercice social pour lequel les comptes annuels ont été approuvés, plus tous les bénéfices reportés et sommes reçues de réserves disponibles à cette fin, moins des pertes reportées et toutes les sommes qui doivent être mises à la réserve conformément aux dispositions de la loi ou des présents statuts et (iii) le commissaire aux comptes de la Société, le cas échéant, considère dans son rapport au conseil de gérance, que les deux premières conditions ont été satisfaites.

24.2 La prime d'émission, le cas échéant, est librement distribuable aux associés par une résolution des associés/de l'associé ou des gérants/du gérant, sous réserve des conditions fixées à l'article 24.1 et de toute disposition légale concernant l'inaliénabilité du capital social et de la réserve légale.

#### **G. Liquidation**

**Art. 25. Liquidation.** En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des associés qui décide de la dissolution de la Société et qui fixera les pouvoirs et émoluments de chacun.

#### **H. Loi applicable**

**Art. 26. Loi applicable.** Les présents statuts doivent être lus et interprétés selon le droit luxembourgeois, auquel ils sont soumis. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, concernant les sociétés commerciales.

#### *Souscription et Libération*

Les douze mille cinq cents (12.500) Parts Sociales de la Société ont été souscrites par GE CRE Jersey GP One Limited, agissant en sa qualité de gérant de Gateway European Partnership LP, pré-désignée.

Toutes les parts ainsi souscrites ont été entièrement libérées en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est dès à présent à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence à la date de constitution de la Société et finira le 31 décembre 2012.

#### *Frais*

Le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la Société ou qui est mis à charge à raison de sa constitution est évalué environ à EUR 1.200,-.

#### *Assemblée générale d'associé*

L'associé susvisé, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, a aussitôt pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi au:

7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg.

2. Le nombre de gérants est fixé à deux.

3. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- Monsieur Thierry Leleu, né le 11 décembre 1967 à Versailles, France, résidant professionnellement au 2-4, rue Pillet-Will, 75009 Paris; et

- Monsieur Thomas Lafargue, né le 11 juillet 1976 à Paris, France, résidant professionnellement au 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg.

Dont acte, passé à Luxembourg, les mêmes jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite au comparant, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: E. DALLEMAGNE et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 22 mars 2012. Relation: LAC/2012/13245. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 30 mars 2012.

Référence de publication: 2012039990/705.

(120052578) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2012.

---

**Alt Properties Mediterranean S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 152.389.

---

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 avril 2012.

Référence de publication: 2012041252/10.

(120054731) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2012.

---

**SEB Asian Property II SICAV-SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-2370 Howald, 4, rue Peternelchen.

R.C.S. Luxembourg B 160.992.

---

In the year two thousand and twelve, on the nineteenth of March.

Before the undersigned Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, was held an extraordinary general shareholders' meeting of SEB Asian Property II SICAV-SIF, a Luxembourg regulated investment company with variable capital - specialised investment fund (société d'investissement à capital variable – fonds d'investissement à capital variable - fonds d'investissement spécialisé ("the Company"), having its registered office in L-1347 Luxembourg, 6a, Circuit de la Foire Internationale.

The Company is registered with the «Registre de commerce et des sociétés» of Luxembourg under the section B and the number 160.992.

The Company was incorporated pursuant a deed of Maître Jean-Joseph Wagner notary residing in Sanem, on 18 May 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial C") number 1186 of 3 June 2011.

The meeting was opened at 4.00 p.m. by Mr Matthias Müller, General Manager with SEB Asset Management S.A., with professional address in Luxembourg, being in the chair.

The chairman appoints Mrs Chantal LECLERC, Senior Officer, Fund Legal, with professional address in Luxembourg, as secretary.

The meeting elects as scrutineer Mrs Sophie LOZINGUEZ, Team Leader Fund Set-Up, with professional address in Luxembourg.

The chairman then states:

A. The agenda of the extraordinary general meeting is as follows:

1. To transfer the registered office to Hesperange, Grand Duchy of Luxembourg, more precisely to 4, rue Peternelchen, L-2370 Howald with effective date on 1 April 2012.

2. To modify the two first paragraphs of Article 2. of the Articles of Incorporation as follows with effective date on 1 April 2012:

"The registered office of the Fund is established in Howald (municipality of Hesperange), Grand Duchy of Luxembourg.

The Board is authorised to transfer the registered office of the Fund within the municipality of Hesperange, Grand Duchy of Luxembourg".

3. Miscellaneous.

B. The shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of shares owned by the shareholders are shown on an attendance list which together with the proxies, signed by the shareholders or their proxies and by the bureau of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

C. Pursuant the attendance list, out of 4 shares representing the entire share capital all the 4 shares are present and/or represented.

D. In accordance with article 67-1 of the modified Luxembourg law of 10 August 1915 on commercial companies, the shareholders' meeting is consequently regularly constituted.

After the foregoing has been approved by the meeting, the following resolutions have been taken unanimously:

*First resolution*

The shareholders decide to transfer the registered office to 4, rue Peternelchen, L-2370 Howald (municipality of Hesperange) with effective date on 1 April 2012.

*Second resolution*

The shareholders furthermore decide to modify the two first paragraphs of Article 2. of the Articles of Incorporation as follows with effective date on 1 April 2012:

“The registered office of the Fund is established in Howald (municipality of Hesperange), Grand Duchy of Luxembourg.

The Board is authorised to transfer the registered office of the Fund within the municipality of Hesperange, Grand Duchy of Luxembourg”.

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed at 4.10 p.m.. The undersigned notary, who knows English, states herewith that on request of the persons appearing, the present deed is worded in English, followed by a German version; on request of the same persons and in case of any difference between the English and the German text, the English text will be binding.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, known to the notary by their surnames, first names, civil status and residence, the said persons signed together with us the notary this original deed.

**Folgt die deutsche Übersetzung des vorhergehenden Textes:**

Im Jahre zweitausendzwoölf, am neunzehnten März.

Vor dem unterzeichneten Notar Henri Hellinckx, mit dem Amtssitz in Luxemburg

Fand eine außerordentliche Generalversammlung der Aktionäre der Investmentgesellschaft mit variablem Kapital in der Form eines spezialisierten Investmentfonds SEB Asian Property II SICAV-SIF (die «Gesellschaft») mit Sitz in 6a, Circuit de la Foire Internationale, L-1347 Luxemburg, statt.

Die Gesellschaft ist eingetragen im Handelsregister von Luxemburg unter der Nummer B 160.992.

Die Gesellschaft wurde gegründet gemäß Urkunde aufgenommen durch Notar Jean-Joseph Wagner, mit dem Amtssitz in Sanem am 18. Mai 201, veröffentlicht im Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 1186 vom 3. Juni 2011.

Die Versammlung wird um 16.00 Uhr unter dem Vorsitz von Herrn Matthias Müller, General Manager der SEB Asset Management S.A., beruflich ansässig in 6a, Circuit de la Foire Internationale, L-1347 Luxemburg, eröffnet.

Der Vorsitzende beruft zur Sekretärin Frau Chantal Leclerc, Senior Officer, Fund Legal, beruflich ansässig in 6a, Circuit de la Foire Internationale, L-1347 Luxemburg.

Die Versammlung wählt einstimmig zur Stimmzählerin Sophie Lozinguez, Team Leader Fund Set-Up, beruflich ansässig in 6a, Circuit de la Foire Internationale, L-1347 Luxemburg.

Der Vorsitzende ersucht den Notar folgendes zu beurkunden:

A. Die Tagesordnung der außerordentlichen Generalversammlung lautet wie folgt:

1. Verlegung des Gesellschaftssitzes nach Hesperange, Großherzogtum Luxemburg, 4, rue Peternelchen, L-2370 Howald mit Wirkung vom 1. April 2012.

2. Abänderung der beiden ersten Abschnitte des Artikels 2 der Satzung mit Wirkung zum 1. April 2012 wie folgt:

„Der Gesellschaftssitz befindet sich in Howald (Gemeinde Hesperange), Großherzogtum Luxemburg.

Der Verwaltungsrat ist berechtigt, den eingetragenen Sitz der Gesellschaft innerhalb der Gemeinde Hesperange, Großherzogtum Luxemburg, zu verlegen.“

3. Verschiedenes.

B. Die persönlich anwesenden Aktionäre oder deren bevollmächtigte Vertreter sowie die jeweilige Anzahl der Aktien gehen aus der Anwesenheitsliste hervor, welche von den anwesenden Aktionären oder deren bevollmächtigten Vertretern und dem amtierenden Notar unterzeichnet wurde. Diese Anwesenheitsliste sowie die von den bevollmächtigten Vertretern und dem amtierenden Notar ne varietur gezeichneten Vollmachten bleiben vorliegender Urkunde beigelegt, um mit ihr zusammen registriert zu werden.

C. Aus der Anwesenheitsliste geht hervor, dass von den 4 Aktien, die das gesamte Kapital der Gesellschaft repräsentieren, sämtliche 4 Aktien in dieser Generalversammlung anwesend oder rechtsgültig vertreten sind.

D. Gegenwärtige Generalversammlung ist daher gemäß Artikel 67-1 des abgeänderten Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften beschlussfähig.

Nach Beratung fasst die Generalversammlung einstimmig folgende Beschlüsse:

*Erster Beschluss*

Die Generalversammlung beschließt den Gesellschaftssitz nach 4, rue Peternelchen, L-2370 Howald (Gemeinde Hesperange) mit effektivem Datum 1. April 2012 zu verlegen.

*Zweiter Beschluss*

Die Generalversammlung beschließt desweiteren die beiden ersten Abschnitte des Artikels 2 der Satzung mit Wirkung zum 1. April 2012 wie folgt abzuändern:



„Der Gesellschaftssitz befindet sich in Howald (Gemeinde Hesperange), Großherzogtum Luxemburg.

Der Verwaltungsrat ist berechtigt, den eingetragenen Sitz der Gesellschaft innerhalb der Gemeinde Hesperange, Großherzogtum Luxemburg, zu verlegen.“

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, wurde die außerordentliche Hauptversammlung um 16.10 geschlossen.

Der Unterzeichnete Notar der englisch spricht und versteht, erklärt hiermit, dass auf Begehren der oben erwähnten Parteien gegenwärtige Urkunde in englischer Sprache, gefolgt von einer deutschen Übersetzung abgefasst worden ist; auf Begehren der erwähnten Personen und im Falle der Abweichung zwischen dem englischen und dem deutschen Text ist der englische Text maßgebend.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, Datum wie Eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparenten, alle dem Notar nach Namen, Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben die Komparenten mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: M. MÜLLER, C. LECLERC, S. LOZINGUEZ und H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 22 mars 2012. Relation: LAC/2012/13235. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 2. April 2012.

Référence de publication: 2012040974/117.

(120053992) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2012.

### **Pan Euro Venture Holdco I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 167.830.

#### STATUTES

In the year two thousand and twelve, on the twenty-first day of March,

Before the undersigned Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Pan Euro Venture Master Co S.à .r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, which registration with the Luxembourg register of trade and companies is pending,

hereby represented by Mrs. Emilie Dallemagne, licenciée en droit, residing professionally in Luxembourg, by virtue of proxy given under private seal.

The said proxy, initialled "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing person, acting in its hereabove stated capacity, has required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which he declares organized and the articles of incorporation of which shall be as follows:

#### **A. Name - Duration - Purpose - Registered office**

**Art. 1. Name.** There hereby exists among the current owners of the shares and/or anyone who may be a shareholder in the future, a company in the form of a société à responsabilité limitée under the name of "Pan Euro Venture Holdco I S.à r.l." (the "Company").

**Art. 2. Duration.** The Company is incorporated for an unlimited duration.

It may be dissolved at any time during its Term by a resolution of the extraordinary general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of incorporation.

#### **Art. 3. Purpose.**

3.1 The Company's purpose is the creation, holding, development and realisation of a portfolio, consisting of interests and rights of any kind and of any other form of investment in entities of the Grand Duchy of Luxembourg and in foreign entities, whether such entities exist or are to be created, especially by way of subscription, acquisition by purchase, sale or exchange of securities or rights of any kind whatsoever, such as any equity instruments, debt instruments, patents and licenses, as well as the administration and control of such portfolio.

3.2 An additional purpose of the Company is the acquisition and sale of real estate properties, for its own account, either in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad as well as all operations relating to real estate properties, including the direct or indirect holding of participation in Luxembourg or foreign companies, the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate properties.

3.3 The Company may further:

- grant any form of security for the performance of any obligations of the Company or of any entity, in which it holds a direct or indirect interest or right of any kind or in which the Company has invested in any other manner or which forms part of the same group of entities as the Company, or of any director or any other officer or agent of the Company or of any entity, in which it holds a direct or indirect interest or right of any kind or in which the Company has invested in any other manner or which forms part of the same group of entities as the Company; and

- lend funds or otherwise assist any entity, in which it holds a direct or indirect interest or right of any kind or in which the Company has invested in any other manner or which forms part of the same group of entities as the Company.

3.4 The Company may carry out all transactions, which directly or indirectly serve its purpose. Within such purpose, the Company may especially:

- raise funds through borrowing in any form or by issuing any securities or debt instruments, including bonds, by accepting any other form of investment or by granting any rights of whatever nature, subject to the terms and conditions of the law;

- participate in the incorporation, development, control and/or management of any entity in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad; and

- act as a partner/shareholder with limited liability for the debts and obligations of any Luxembourg or foreign entities.

#### **Art. 4. Registered office.**

4.1 The Company's registered office is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

4.2 Within the same municipality, the Company's registered office may be transferred by a resolution of the board of managers.

4.3 It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of incorporation.

4.4 Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers.

### **B. Share capital - Shares - Register of shareholders - Ownership and Transfer of shares**

#### **Art. 5. Share capital.**

5.1 The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500), consisting of twelve thousand five hundred (12,500) shares having a nominal value of one Euro (EUR 1) each.

5.2 Under the terms and conditions provided by law, the Company's share capital may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of incorporation.

#### **Art. 6. Shares.**

6.1 The Company's share capital is divided into shares, each of them having the same nominal value.

6.2 The Company may have one or several shareholders, with a maximum number of forty (40), unless otherwise provided by law.

6.3 A shareholder's right in the Company's assets and profits shall be proportional to the number of shares held by it in the Company's share capital.

6.4 The death, legal incapacity, dissolution, bankruptcy or any other similar event regarding the sole shareholder, as the case may be, or any other shareholder shall not cause the Company's dissolution.

6.5 The Company may repurchase or redeem its own shares and may further resolve that the repurchased or redeemed shares be either transferred or cancelled and, in the latter case, that the share capital be reduced accordingly.

6.6 The Company's shares are in registered form.

#### **Art. 7. Register of shareholders.**

7.1 A register of shareholders will be kept at the Company's registered office, where it will be available for inspection by any shareholder. This register of shareholders will in particular contain the name of each shareholder, its residence or registered or principal office, the number of shares held by such shareholder, any transfer of shares, the date of notification to or acceptance by the Company of such transfer pursuant to these articles of incorporation as well as any security rights granted on shares.

7.2 Each shareholder will notify the Company by registered letter its address and any change thereof. The Company may rely on the last address of a shareholder received by it.

#### **Art. 8. Ownership and Transfer of shares.**

8.1 Proof of ownership of shares may be established through the recording of a shareholder in the register of shareholders. Certificates of the recordings in the register of shareholders will be issued and signed by the chairman of the board of managers, by any two of its members or by the sole manager, as the case may be, upon request and at the expense of the relevant shareholder.

8.2 The Company will recognise only one holder per share. In case a share is owned by several persons, they must designate a single person to be considered as the sole owner of that share in relation to the Company. The Company is entitled to suspend the exercise of all rights attached to a share held by several owners until one owner has been designated.

8.3 The Company's shares are freely transferable among existing shareholders. They may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the shareholders, including the transferor, representing in the aggregate three-quarter (3/4) of the share capital at least. Unless otherwise provided by law, the shares may not be transmitted by reason of death to non-shareholders, except with the approval of shareholders representing in the aggregate three-quarter (3/4) of the voting rights of the surviving shareholders at least.

8.4 Any transfer of shares will need to be documented through a transfer agreement in writing under private seal or in notarised form, as the case may be, and such transfer will become effective towards the Company and third parties upon notification of the transfer to or upon the acceptance of the transfer by the Company, following which any member of the board of managers may record the transfer in the register of shareholders.

8.5 The Company, through any of its managers, may also accept and enter into the register of shareholders any transfer referred to in any correspondence or in any other document which establishes the transferor's and the transferee's consent.

### **C. General meeting of shareholders**

#### **Art. 9. Powers of the general meeting of shareholders.**

9.1 The Shareholders exercise their collective rights in the general meeting of shareholders, which constitutes one of the Company's corporate bodies.

9.2 If the Company has only one shareholder, such shareholder shall exercise the powers of the general meeting of shareholders. In such case and to the extent applicable and where the term "sole shareholder" is not expressly mentioned in these articles of incorporation, a reference to the "general meeting of shareholders" used in these articles of incorporation is to be construed as being a reference to the "sole shareholder".

9.3 The general meeting of shareholders is vested with the powers expressly reserved to it by law and by these articles of incorporation.

9.4 In case of plurality of shareholders and if the number of shareholders does not exceed twenty-five (25), instead of holding general meetings of shareholders, the shareholders may also vote by resolution in writing, subject to the terms and conditions of the law. To the extent applicable, the provisions of these articles of incorporation regarding general meetings of shareholders shall apply with respect to such vote by resolution in writing.

#### **Art. 10. Convening general meetings of shareholders.**

10.1 The general meeting of shareholders of the Company may at any time be convened by the board of managers, by the statutory auditor(s), if any, or by shareholders representing in aggregate more than half (1/2) of the Company's share capital, as the case may be, to be held at such place and on such date as specified in the notice of such meeting.

10.2 In case the Company has more than twenty-five (25) shareholders, an annual general meeting must be held in the municipality where the Company's registered office is located or at such other place as may be specified in the notice of such meeting.

10.3 An ordinary general meeting of shareholders shall be called at least once a year in order to deliberate on the following matters:

- approval of the annual accounts of the Company;
- allocation of the annual results; and
- any other matter that requires the approval of the ordinary general meeting of shareholders, under the conditions of the applicable law.

10.4 The annual general meeting of shareholders called to vote in respect of the annual accounts of the Company must be convened within a period of six (6) months from closing the Company's accounts.

10.5 The convening notice for any general meeting of shareholders must contain the agenda of the meeting, the place, date and time of the meeting, and such notice is to be sent to each shareholder by registered letter at least eight (8) days prior to the date scheduled for the meeting.

10.6 If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the general meeting of shareholders may be held without prior notice.

#### **Art. 11. Conduct of general meetings of shareholders - Vote by resolution in writing.**

11.1 A board of the meeting shall be formed at any general meeting of shareholders, composed of a chairman, a secretary and a scrutineer, each of whom shall be appointed by the general meeting of shareholders and who need neither be shareholders, nor members of the board of managers. The board of the meeting shall especially ensure that the meeting is held in accordance with applicable rules and, in particular, in compliance with the rules in relation to convening, majority requirements, vote tallying and representation of shareholders.

11.2 An attendance list must be kept at any general meeting of shareholders.

### 11.3 Voting Right, Quorum and Majority Vote

11.3.1 Each share entitles to one (1) vote at ordinary and extraordinary general meetings of shareholders.

11.3.2 Unless otherwise provided by law or by these articles of incorporation, resolutions of the ordinary general meeting of shareholders are validly passed when adopted by shareholders representing more than fifty per cent (50%) of the Company's share capital on first call. If such majority has not been reached on first call, the shareholders shall be convened or consulted for a second time. On second call, the resolutions will be validly adopted with a majority of votes validly cast, regardless of the portion of capital represented.

11.4 A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing another person, shareholder or not, as its proxy in writing by a signed document transmitted by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication, a copy of such appointment being sufficient proof thereof. One person may represent several or even all shareholders.

11.5 Any shareholder who participates in a general meeting of shareholders by conference-call, video-conference or by any other means of communication which allow such shareholder's identification and which allow that all the persons taking part in the meeting hear one another on a continuous basis and may effectively participate in the meeting, is deemed to be present for the computation of quorum and majority.

11.6 Each shareholder may vote at a general meeting of shareholders through a signed voting form sent by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication to the Company's registered office or to the address specified in the convening notice. The shareholders may only use voting forms provided by the Company which contain at least the place, date and time of the meeting, the agenda of the meeting, the proposals submitted to the resolution of the meeting as well as for each proposal three boxes allowing the shareholder to vote in favour of or against the proposed resolution or to abstain from voting thereon by marking with a cross the appropriate box. The Company will only take into account voting forms received prior to the general meeting of shareholders which they relate to.

11.7 The board of managers may determine all other conditions that must be fulfilled by the shareholders for them to take part in any general meeting of shareholders.

**Art. 12. Amendment of the articles of incorporation.** Subject to the terms and conditions provided by law, these articles of incorporation may be amended by a resolution of the extraordinary general meeting of shareholders, adopted by a (i) majority of shareholders (ii) representing in the aggregate three-quarter (3/4) of the share capital at least.

### **Art. 13. Minutes of general meetings of shareholders.**

13.1 The board of any general meeting of shareholders shall draw minutes of the meeting which shall be signed by the members of the board of the meeting.

13.2 The sole shareholder, as the case may be, shall also draw and sign minutes of its resolutions.

13.3 Any copy and excerpt of such original minutes to be produced in judicial proceedings or to be delivered to any third party, shall be certified conforming to the original by the notary having had custody of the original deed, in case the meeting has been recorded in a notarial deed, or shall be signed by the chairman of the board of managers, by any two of its members or by the sole manager, as the case may be.

## **D. Management**

### **Art. 14. Powers of the board of managers.**

14.1 The Company shall be managed by one or several managers, who need not be shareholders of the Company. In case of plurality of managers, the managers shall form a board of managers being the corporate body in charge of the Company's management and representation. To the extent applicable and where the term "sole manager" is not expressly mentioned in these articles of incorporation, a reference to the "board of managers" used in these articles of incorporation is to be construed as being a reference to the "sole manager".

14.2 The board of managers is vested with the broadest powers to take any actions necessary or useful to fulfil the corporate object, with the exception of the actions reserved by law or by these articles of incorporation to the shareholder(s).

14.3 The board of managers may also grant special powers by notarised proxy or private instrument to any persons acting alone or jointly as agents of the Company.

**Art. 15. Composition of the board of managers.** The board of managers must choose from among its members a chairman of the board of managers. It may also choose a secretary, who needs neither be a shareholder, nor a member of the board of managers.

### **Art. 16. Election and Removal of managers and Term of the office.**

16.1 Managers shall be elected by the ordinary general meeting of shareholders, which shall determine their remuneration and term of the office.

16.2 Any manager may be removed at any time, without notice with or without cause by the general meeting of shareholders. A manager, who is also shareholder of the Company, shall not be excluded from voting on his own revocation.

16.3 Any manager shall hold office until his successor is elected. Any manager may also be re-elected for successive terms.

**Art. 17. Convening meetings of the board of managers.**

17.1 The board of managers shall meet upon call by any of its members at the place indicated in the notice of the meeting as described in the next paragraph.

17.2 Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four (24) hours at least in advance of the date scheduled for the meeting by mail, facsimile, electronic mail or any other means of communication, except in case of emergency, in which case the nature and the reasons of such emergency must be indicated in the notice. Such convening notice is not necessary in case of assent of each manager in writing by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication, a copy of such signed document being sufficient proof thereof. Also, a convening notice is not required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers. No convening notice shall furthermore be required in case all members of the board of managers are present or represented at a meeting of the board of managers or in the case of resolutions in writing pursuant to these articles of incorporation.

**Art. 18. Conduct of meetings of the board of managers.**

18.1 The chairman of the board of managers shall preside at all meeting of the board of managers. In his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore.

18.2 The board of managers may consult any persons and/or committees and/or experts it deems appropriate in order to seek advices and/or recommendations in relation to the conduct of the Company's business.

**18.3 Quorum**

The board of managers can deliberate or act validly only if at least half (1/2) of its members are present or represented at the meeting of the board of managers. If the board of managers is composed of two members, the board of managers can deliberate or act validly only if both of them are present or represented at the meeting of the board of managers.

**18.4 Vote**

Resolutions are adopted with the approval of a majority of votes of the members present or represented at a meeting of the board of managers. If the board of managers is composed of two members, resolutions are adopted with the unanimous votes of the members present or represented at the meeting of the board of managers. The chairman shall not have a casting vote.

18.5 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing any other manager as his proxy in writing by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication, a copy of the appointment being sufficient proof thereof. Any manager may represent one or several of his/her/its colleagues.

18.6 Any manager who participates in a meeting of the board of managers by conference-call, video-conference or by any other means of communication which allow such manager's identification and which allow that all the persons taking part in the meeting hear one another on a continuous basis and may effectively participate in the meeting, is deemed to be present for the computation of quorum and majority. A meeting of the board of managers held through such means of communication is deemed to be held at the Company's registered office.

18.7 The board of managers may unanimously pass resolutions in writing which shall have the same effect as resolutions passed at a meeting of the board of managers duly convened and held. Such resolutions in writing are passed when dated and signed by all managers on a single document or on multiple counterparts, a copy of a signature sent by mail, facsimile, e-mail or any other means of communication being sufficient proof thereof. The single document showing all the signatures or the entirety of signed counterparts, as the case may be, will form the instrument giving evidence of the passing of the resolutions, and the date of such resolutions shall be the date of the last signature.

18.8 Any manager who has, directly or indirectly, a proprietary interest in a transaction submitted to the approval of the board of managers which conflicts with the Company's interest, must inform the board of managers of such conflict of interest and must have his declaration recorded in the minutes of the board meeting. The relevant manager may not take part in the discussions on and may not vote on the relevant transaction. Where the Company has a sole manager and the sole manager has, directly or indirectly, a proprietary interest in a transaction entered into between the sole manager and the Company, which conflicts with the Company's interest, such conflicting interest must be disclosed in the minutes recording the relevant transaction. Where the board of managers of the Company is composed of two members, and one of the managers has, directly or indirectly, a proprietary interest in a transaction entered into between such manager and the Company, which conflicts with the Company's interest, such conflicting interest must be disclosed in the minutes recording the relevant transaction. This section 18.8 shall not be applicable to current operations entered into under normal conditions.

**Art. 19. Minutes of meetings of the board of managers.**

19.1 The secretary, or if no secretary has been appointed, the chairman, shall draw minutes of any meeting of the board of managers, which shall be signed by the chairman and by the secretary, as the case may be.

19.2 The sole manager, as the case may be, shall also draw and sign minutes of his resolutions.

19.3 Any copy and excerpt of any such original minutes to be produced in judicial proceedings or to be delivered to any third party shall be signed by the chairman of the board of managers, by any two of its members or by the sole manager, as the case may be.

**Art. 20. Dealings with third parties.** The Company will be bound towards third parties in all circumstances by the joint signatures of any two managers or by the signature of the sole manager or by the signature(s) of any person(s) to whom such signatory power has been delegated by the board of managers or by any two managers or by the sole manager.

## E. Supervision

### **Art. 21. Statutory auditor(s) - Independent auditor(s).**

21.1 In case the Company has more than twenty-five (25) shareholders, its operations shall be supervised by one or several statutory auditors, who may be shareholders or not.

21.2 The general meeting of shareholders shall determine the number of statutory auditors, shall appoint them and shall fix their remuneration and term of the office. A former or current statutory auditor may be reappointed by the general meeting of shareholders.

21.3 Any statutory auditor may be removed at any time, without notice and without cause by the general meeting of shareholders.

21.4 The statutory auditors have an unlimited right of permanent supervision and control of all operations of the Company.

21.5 The statutory auditors may be assisted by an expert in order to verify the Company's books and accounts. Such expert must be approved by the Company.

21.6 In case of plurality of statutory auditors, they will form a board of statutory auditors, which must choose from among its members a chairman. It may also choose a secretary, who needs neither be a shareholder, nor a statutory auditor. Regarding the convening and conduct of meetings of the board of statutory auditors the rules provided in these articles of incorporation relating to the convening and conduct of meetings of the board of managers shall apply.

21.7 If the Company exceeds two (2) of the three (3) criteria provided for in the first paragraph of article 35 of the law of 19 December 2002 regarding the Trade and Companies Register and the accounting and annual accounts of undertakings, as amended, for the period of time as provided in article 36 of the same law, the Company shall appoint one or several independent auditors, chosen among the members of the Institut des réviseurs d'entreprises, to be appointed by the general meeting of shareholders, which determines the duration of his/her/their office.

## F. Financial year - Profits - Interim dividends

**Art. 22. Financial year.** The Company's financial year shall begin on first January of each year and shall terminate on thirty-first December of the same year.

### **Art. 23. Profits and Distributions.**

23.1 From the Company's annual net profits five per cent (5%) at least shall be allocated to the Company's legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as the aggregate amount of the Company's reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

23.2 Sums contributed to the Company by a shareholder may also be allocated to the legal reserve, if the contributing shareholder agrees with such allocation.

23.3 In case of a share capital reduction, the Company's legal reserve may be reduced in proportion so that it does not exceed ten per cent (10%) of the share capital.

23.4 Under the terms and conditions provided by law, the general meeting of shareholders will determine how the remainder of the Company's annual net profits will be used in accordance with the law and these articles of incorporation.

### **Art. 24. Interim dividends - Share premium.**

24.1 The board of managers may proceed to the payment of interim dividends, under the reservation that (i) interim accounts have been drawn-up showing that sufficient funds are available, (ii) the amount to be distributed does not exceed total profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, plus any profits carried forward and sums drawn from reserves available for this purpose, less losses carried forward and any sums to be placed to reserve pursuant to the requirements of the law or of these articles of incorporation and (iii) the Company's auditor, if any, states in his report to the board of managers that the first two conditions have been satisfied.

24.2 The share premium, if any, may be freely distributed to the shareholder(s) by a resolution of the shareholder(s) or of the manager(s), subject to conditions set forth under section 24.1 and any legal provisions regarding the inalienability of the share capital and of the legal reserve.

## G. Liquidation

**Art. 25. Liquidation.** In the event of the Company's dissolution, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, individuals or legal entities, appointed by the general meeting of shareholders resolving on the Company's dissolution which shall determine the liquidators'/liquidator's powers and remuneration.

## H. Governing law

**Art. 26. Governing law.** These articles of incorporation shall be construed and interpreted under and shall be governed by Luxembourg law. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 governing commercial companies, as amended.

### *Subscription and Payment*

The twelve thousand five hundred (12,500) Shares have been subscribed by Pan Euro Venture Master Co S.à r.l., prenamed.

All the shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

### *Transitional disposition*

The first financial year shall begin on the date of incorporation of the Company and shall end on December 31, 2012.

### *Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately EUR 1,200.

### *General meeting of partner*

The above named company representing the entire subscribed capital and considering itself as duly convened, has immediately passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be at:

7A, rue Robert Stümper,

L-2557 Luxembourg

2. The number of managers is fixed at two.

3. The following persons are appointed as managers of the Company for an unlimited period of time:

- Mr. Thierry Leleu, born on 11 December 1967 in Versailles, France, residing professionally at 2-4, rue Pillet-Will 75009 Paris; and

- Mr. Thomas Lafargue, born on 11 July 1976, in Paris, residing professionally in 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by their name, first name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

## **Suit la traduction en français du texte qui précède**

L'an deux mille douze, le vingt et un mars.

Par-devant le soussigné Maître Henri Hellinckx, notaire résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Pan Euro Venture Master Co S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, en cours d'inscription au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 158.138;

ici représentée par Madame Emilie Dallemagne, licenciée en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Ladite procuration signée "ne varietur" par la mandataire et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

Laquelle comparante, agissant selon la capacité décrite ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser l'acte de constitution d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont les statuts seront comme suit:

## **A. Nom - Durée - Objet - Siège social**

**Art. 1<sup>er</sup>. Nom.** Il existe entre les propriétaires actuels des parts sociales et/ou toute personne qui sera un associé dans le futur, une société sous la forme d'une société à responsabilité limitée sous la dénomination «Pan Euro Venture Holdco I S.à r.l.» (la «Société»).

**Art. 2. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

Elle pourra être dissoute à tout moment durant cette période par une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

### **Art. 3. Objet.**

3.1 La Société a pour objet la création, la détention, le développement et la réalisation d'un portfolio se composant de participations et de droits de toute nature, et de toute autre forme d'investissement dans des entités du Grand-Duché de Luxembourg et dans des entités étrangères, que ces entités soient déjà existantes ou encore à créer, notamment par souscription, acquisition par achat, vente ou échange de titres ou de droits de quelque nature que ce soit, tels que des titres participatifs, des titres représentatifs d'une dette, des brevets et des licences, ainsi que la gestion et le contrôle de ce portfolio.

3.2 La Société a pour objet additionnel l'acquisition et la vente de biens immobiliers, pour son compte propre, situés au Grand-Duché du Luxembourg ou à l'étranger, ainsi que des opérations liées à des biens immobiliers, incluant la détention de participation directe ou indirecte dans des entités du Grand-Duché du Luxembourg ou étrangères dont le principal objet est l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou location de biens immobiliers.

3.3 La Société peut également:

- accorder toute forme de garantie pour l'exécution de toute obligation de la Société ou de toute entité dans laquelle la Société détient un intérêt direct ou indirect ou un droit de toute nature, ou dans laquelle la Société a investi de toute autre manière, ou qui fait partie du même groupe d'entités que la Société, ou de tout directeur ou autre mandataire ou agent de la Société, ou de toute entité dans laquelle la Société détient un intérêt direct ou indirect ou un droit de toute nature, ou dans laquelle la Société a investi de toute autre manière, ou qui fait partie du même groupe d'entités que la Société; et

- accorder des prêts à toute entité dans laquelle la Société détient un intérêt direct ou indirect ou un droit de toute nature, ou dans laquelle la Société a investi de toute autre manière, ou qui fait partie du même groupe d'entités que la Société, ou assister une telle entité de toute autre manière.

3.4 La société peut réaliser toutes les transactions qui serviront directement ou indirectement son objet. Dans le cadre de son objet la Société peut notamment:

- rassembler des fonds, notamment en faisant tous emprunts ou en émettant tous titres participatifs ou tous titres représentatifs d'une dette, incluant des obligations, en acceptant toute autre forme d'investissement ou en accordant tous droits de toute nature, sous réserve des conditions prévues par la loi;

- participer à la constitution, au développement, au contrôle et/ou à la gestion de toute entité dans le Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger; et

- agir comme associé/actionnaire responsable de façon limitée pour les dettes et engagements de toute société du Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

### **Art. 4. Siège social.**

4.1 Le siège social de la Société est établi en la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

4.2 Le siège social pourra être transféré à l'intérieur de la même commune par décision du conseil de gérance.

4.3 Il pourra être transféré dans toute autre commune du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des associés, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

4.4 Il peut être créé, par une décision du conseil de gérance, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

## **B. Capital social - Parts sociales - Registre des associés - Propriété et Transfert des parts sociales**

### **Art. 5. Capital social.**

5.1 La Société a un capital social de douze mille cinq cents euro (EUR 12.500,-) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune.

5.2 Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit, selon les termes et conditions prévues par la loi, par une décision de l'assemblée générale des associés, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

### **Art. 6. Parts sociales.**

6.1 Le capital social de la Société est divisé en parts sociales ayant chacune la même valeur nominale.

6.2 La Société peut avoir un ou plusieurs associés, étant précisé que le nombre des associés est limité à quarante (40), sauf disposition contraire de la loi.

6.3 Le droit d'un associé dans les actifs et les bénéfices de la Société est proportionnel au nombre de parts sociales qu'il détient dans le capital social de la Société.

6.4 Le décès, l'incapacité, la dissolution, la faillite ou tout autre évènement similaire concernant tout associé ou l'associé unique, le cas échéant, n'entraînera pas la dissolution de la Société.

6.5 La Société pourra racheter ou retirer de la circulation ses propres parts sociales et pourra décider que les parts sociales rachetées ou retirées soit transférées ou annulées et, dans ce dernier cas, que son capital social sera réduit en conséquence.

6.6 Les parts sociales de la Société sont émises sous forme nominative.



### **Art. 7. Registre des associés.**

7.1 Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société et pourra y être consulté par tout associé de la Société. Ce registre contiendra en particulier le nom de chaque associé, son domicile ou son siège social ou son siège principal, le nombre de parts sociales détenues par tel associé, tout transfert de parts sociales, la date de la notification ou de l'acceptation par la Société de ce transfert conformément aux présents statuts ainsi que toutes garanties accordées sur des parts sociales.

7.2 Chaque associé notifiera son adresse à la Société par lettre recommandée, ainsi que tout changement d'adresse ultérieur. La Société peut considérer comme exacte la dernière adresse de l'associé qu'elle a reçue.

### **Art. 8. Propriété et Transfert de parts sociales.**

8.1 La preuve du titre de propriété concernant des parts sociales peut être apportée par l'enregistrement d'un associé dans le registre des associés. Des certificats de ces enregistrements pourront être émis et signés par le président du conseil de gérance, par deux gérants ou par le gérant unique, selon le cas, sur requête et aux frais de l'associé en question.

8.2 La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par part sociale. Si une part sociale est détenue par plus d'une personne, ces personnes doivent désigner un mandataire unique qui sera considéré comme le seul propriétaire de la part sociale à l'égard de la Société. Celle-ci a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à une telle part sociale jusqu'à ce qu'une personne soit désignée comme étant propriétaire unique.

8.3 Les parts sociales de la Société sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées à des non-associés qu'avec l'agrément donné par les associés, y compris le cédant, représentant au moins trois-quarts (3/4) du capital social. Sauf stipulation contraire par la loi, en cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné par les associés, représentant au moins trois-quarts (3/4) des droits de vote des associés survivants.

8.4 Toute cession de part sociale devra être documentée par un contrat écrit sous seing privé ou sous forme authentique, le cas échéant, et cette cession sera opposable à la Société et aux tiers sur notification de la cession faite à la Société ou par l'acceptation du transport par la Société, suite auxquelles tout gérant pourra enregistrer la cession dans le registre des associés.

8.5 La Société, par l'intermédiaire de n'importe lequel de ses gérants, peut aussi accepter et entrer dans le registre des associés toute cession à laquelle toute correspondance ou tout autre document fait référence et qui établit les consentements du cédant et du cessionnaire.

## **C. Assemblée générale des associés**

### **Art. 9. Pouvoirs de l'assemblée générale des associés.**

9.1 Les associés de la Société exercent leurs droits collectifs dans l'assemblée générale des associés, qui constitue un des organes de la Société.

9.2 Si la Société ne possède qu'un seul associé, cet associé exercera les pouvoirs de l'assemblée générale des associés. Dans ce cas et lorsque le terme «associé unique» n'est pas expressément mentionné dans les présents statuts, une référence à «l'assemblée générale des associés» utilisée dans les présents statuts doit être lue comme une référence à «l'associé unique».

9.3 L'assemblée générale des associés est investie des pouvoirs qui lui sont expressément réservés par la loi et par les présents statuts.

9.4 En cas de pluralité d'associés et si le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq (25), les associés peuvent, au lieu de tenir une assemblée générale d'associés, voter par résolution écrite, aux termes et conditions prévus par la loi. Le cas échéant, les dispositions des présents statuts concernant les assemblées générales des associés s'appliqueront au vote par résolution écrite.

### **Art. 10. Convocation de l'assemblée générale des associés.**

10.1 L'assemblée générale des associés de la Société peut à tout moment être convoquée par le conseil de gérance, par le(s) commissaire(s) aux comptes, s'il en est un, ou des associés représentant ensemble plus de la moitié (1/2) du capital social de la Société, le cas échéant, pour être tenue au lieu et date précisés dans l'avis de convocation.

10.2 Dans le cas où la Société compte plus de vingt cinq (25) associés, une assemblée générale annuelle doit être tenue dans la commune où le siège social de la Société est établi ou dans tout autre lieu précisé dans l'avis de convocation.

10.3 Une assemblée générale ordinaire des associés devra être convoquée au minimum une fois par an afin de délibérer sur les points suivants:

- approbation des comptes annuels de la Société;
- affectation des résultats annuels; et
- tout autre point qui nécessite l'approbation de l'assemblée générale ordinaire des associés, sous réserve des conditions prévues par la loi.

10.4 L'assemblée générale annuelle des associés appelée à voter au sujet des comptes annuels de la Société doit être convoquée dans un délai de six (6) mois à compter de la clôture des comptes de la Société.

10.5 L'avis de convocation à toute assemblée générale des associés doit contenir l'ordre du jour, le lieu, la date et l'heure de l'assemblée, et cet avis doit être envoyé à chaque associé par lettre recommandée au moins huit (8) jours avant la date prévue de l'assemblée.

10.6 Si tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée générale des associés et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale des associés peut être tenue sans convocation préalable.

#### **Art. 11. Conduite de l'assemblée générale des associés - Vote par résolution écrite.**

11.1 Un bureau de l'assemblée doit être constitué à toute assemblée générale des associés, composé d'un président, d'un secrétaire et d'un scrutateur, chacun étant désigné par l'assemblée générale des associés, sans qu'il soit nécessaire qu'ils soient associés ou membres du conseil de gérance. Le bureau de l'assemblée devra spécialement s'assurer que l'assemblée est tenue conformément aux règles applicables et, en particulier, en accord avec celles relatives à la convocation, aux exigences de majorité, au décompte des votes et à la représentation des associés.

11.2 Une liste de présence doit être tenue à toute assemblée générale des associés.

11.3 Droit de Vote, Quorum et Majorité

11.3.1 Chaque part sociale donne droit à un (1) vote à l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire des associés.

11.3.2 Sauf exigence contraire dans la loi ou dans les présents statuts, les résolutions de l'assemblée générale ordinaire des associés sont valablement prises si elles ont été adoptées par les associés représentant sur première convocation plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société. Si cette majorité n'a pas été obtenue sur première convocation, les associés seront convoqués ou consultés une deuxième fois. Sur deuxième convocation, les résolutions seront valablement adoptées avec une majorité de voix valablement exprimées, quelle que soit la portion du capital représentée.

11.4 Un associé peut agir à toute assemblée générale des associés en désignant une autre personne, associé ou non, comme son mandataire, par procuration écrite et signée, transmise par courrier, télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication, une copie de cette procuration étant suffisante pour la prouver. Une même personne peut représenter plusieurs ou même tous les associés.

11.5 Tout associé qui prend part à une assemblée générale des associés par conférence téléphonique, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication permettant son identification et que toutes les personnes participant à l'assemblée s'entendent mutuellement sans discontinuité et puissent participer pleinement à l'assemblée, est censé être présent pour le calcul du quorum et de la majorité.

11.6 Chaque associé peut voter à l'aide d'un bulletin de vote signé en l'envoyant par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication au siège social de la Société ou à l'adresse indiquée dans la convocation. Les associés ne peuvent utiliser que les bulletins de vote qui leur auront été procurés par la Société et qui devront indiquer au moins le lieu, la date et l'heure de l'assemblée, l'ordre du jour de l'assemblée, les propositions soumises au vote de l'assemblée, ainsi que pour chaque proposition, trois cases à cocher permettant à l'associé de voter en faveur ou contre la proposition, ou d'exprimer une abstention par rapport à chacune des propositions soumises au vote, en cochant la case appropriée. La Société ne tiendra compte que des bulletins de vote reçus avant la tenue de l'assemblée générale des associés à laquelle ils se réfèrent.

11.7 Le conseil de gérance peut déterminer toutes les autres conditions à remplir par les associés pour pouvoir prendre part à toute assemblée générale des associés.

**Art. 12. Modification des statuts.** Sous réserve des termes et conditions prévues par la loi, les présents statuts peuvent être modifiés par une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés, adoptée par une (i) majorité d'associés (ii) représentant au moins les trois-quarts (3/4) du capital social.

#### **Art. 13. Procès-verbaux des assemblées générales des associés.**

13.1 Le bureau de toute assemblée générale des associés rédige le procès-verbal de l'assemblée, qui doit être signé par les membres du bureau de l'assemblée.

13.2 De même, l'associé unique, le cas échéant, rédige et signe un procès-verbal de ses décisions.

13.3 Toute copie et extrait de procès-verbaux destinés à servir dans une procédure judiciaire ou à être délivrés à un tiers, doivent être certifiés conformes à l'original par le notaire ayant la garde de l'acte authentique, dans le cas où l'assemblée a été inscrite dans un acte notarié, ou signés par le président du conseil de gérance, par deux gérants ou par le gérant unique, le cas échéant.

### **D. Gestion**

#### **Art. 14. Pouvoirs du conseil de gérance.**

14.1 La Société sera gérée par un ou plusieurs gérants qui ne doivent pas nécessairement être des associés de la Société. En cas de pluralité de gérants, les gérants constituent un conseil de gérance, étant l'organe chargé de la gérance et de la représentation de la Société. Dans la mesure où le terme „gérant unique“ n'est pas expressément mentionné dans les présents statuts, une référence au „conseil de gérance“ utilisée dans les présents statuts doit être lue comme une référence au „gérant unique“.

14.2 Le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus larges pour prendre toute action nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social, à l'exception des pouvoirs que la loi ou les présents statuts réservent à l'associé/aux associés.

14.3 Le conseil de gérance pourra également conférer des pouvoirs spéciaux par procuration notariée ou sous seing privé à toute personne agissant seule ou conjointement avec d'autres personnes comme mandataire de la Société.

**Art. 15. Composition du conseil de gérance.** Le conseil de gérance doit choisir un président du conseil de gérance parmi ses membres. Il peut aussi choisir un secrétaire, qui peut n'être ni associé ni membre du conseil de gérance.

**Art. 16. Election et Révocation des gérants et Terme du mandat.**

16.1 Les gérants sont élus par l'assemblée générale ordinaire des associés, qui détermine leurs émoluments et la durée de leur mandat.

16.2 Tout gérant peut être révoqué à tout moment, sans préavis et avec ou sans cause, par l'assemblée générale des associés. Un gérant, étant également associé de la Société, ne sera pas exclu du vote sur sa propre révocation.

16.3 Tout gérant exercera son mandat jusqu'à ce que son successeur ait été élu. Tout gérant sortant peut également être réélu pour des périodes successives.

**Art. 17. Convocation des réunions du conseil de gérance.**

17.1 Le conseil de gérance se réunit sur convocation de l'un de ses membres au lieu indiqué dans l'avis de convocation tel que décrit au prochain alinéa.

17.2 Un avis de convocation écrit à toute réunion du conseil de gérance doit être donné à tous les gérants par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas l'avis de convocation devra mentionner la nature et les raisons de cette urgence. Il peut être passé outre à la nécessité de pareille convocation en cas d'assentiment écrit de chaque gérant par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, une copie d'un tel document écrit étant suffisante pour le prouver. Un avis de convocation n'est pas non plus requis pour des réunions du conseil de gérance se tenant à des heures et à des endroits déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance. De même, un tel avis n'est pas requis dans le cas où tous les membres du conseil de gérance sont présents ou représentés à une réunion du conseil de gérance, ou dans le cas de décisions écrites conformément aux présents statuts.

**Art. 18. Conduite des réunions du conseil de gérance.**

18.1 Le président du conseil de gérance préside à toute réunion du conseil de gérance. En son absence, le conseil de gérance peut provisoirement élire un autre gérant comme président temporaire.

18.2 Le conseil de gérance peut consulter toutes personnes et/ou comités et/ou experts qu'il juge appropriés afin d'obtenir des conseils et/ou des recommandations en ce qui concerne la conduite des affaires de la Société.

**18.3 Quorum**

Le conseil de gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins la moitié (1/2) de ses membres est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance. Si le conseil de gérance est composé de deux (2) membres, le conseil de gérance peut délibérer ou agir valablement uniquement si les deux membres sont présents ou représentés à la réunion du conseil de gérance.

**18.4 Vote**

Les décisions sont prises à la majorité des votes des gérants présents ou représentés à chaque réunion du conseil de gérance. Si le conseil de gérance est composé de deux (2) membres, les résolutions sont adoptées à l'unanimité des votes de gérants présents ou représentés à la réunion du conseil de gérance. Le président de la réunion n'a pas de voix prépondérante.

18.5 Tout gérant peut se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant sous forme écrite par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication tout autre gérant comme son mandataire, une copie étant suffisante pour le prouver. Un gérant peut représenter un ou plusieurs de ses collègues.

18.6 Tout gérant qui prend part à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication permettant son identification et que toutes les personnes participant à la réunion s'entendent mutuellement sans discontinuité et puissent participer pleinement à cette réunion, est censé être présent pour le calcul du quorum et de la majorité. Une réunion qui s'est tenue par les moyens de communication susvisés sera censée s'être tenue au siège social de la Société.

18.7 Le conseil de gérance peut à l'unanimité prendre des résolutions écrites ayant le même effet que des résolutions adoptées lors d'une réunion du conseil de gérance dûment convoqué et s'étant régulièrement tenu. Ces résolutions écrites sont adoptées une fois datées et signées par tous les gérants sur un document unique ou sur des documents séparés, une copie d'une signature originale envoyée par courrier, télécopie, courrier électronique ou toute autre moyen de communication étant considérée comme une preuve suffisante. Le document unique avec toutes les signatures ou, le cas échéant, les actes séparés signés par chaque gérant, le cas échéant, constitueront l'acte prouvant l'adoption des résolutions, et la date de ces résolutions sera la date de la dernière signature.

18.8 Tout gérant qui a, directement ou indirectement, un intérêt patrimonial dans une transaction soumise à l'approbation du conseil de gérance qui est en conflit avec l'intérêt de la Société doit informer le conseil de gérance de ce conflit d'intérêts et doit voir sa déclaration enregistrée dans le procès-verbal de la réunion du conseil de gérance. Ce gérant ne peut ni participer aux discussions concernant la transaction en cause, ni au vote s'y rapportant. Lorsque la Société a un gérant unique et que, dans une transaction conclue entre la Société et le gérant unique, celui-ci a, directement ou indirectement, un intérêt patrimonial qui est en conflit avec l'intérêt de la Société, ce conflit d'intérêt doit être divulgué dans le procès-verbal enregistrant la transaction en cause. Lorsque le conseil de gérance de la Société est composé de deux (2) membres et que, dans une transaction conclue entre la Société et l'un des gérants, celui-ci a, directement ou indirectement, un intérêt patrimonial qui est en conflit avec l'intérêt de la Société, ce conflit d'intérêt doit être divulgué dans le procès-verbal enregistrant la transaction en cause. Le présent article 18.8 ne s'applique pas aux opérations courantes et conclues dans des conditions normales.

#### **Art. 19. Procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.**

19.1 Le secrétaire ou, s'il n'a pas été désigné de secrétaire, le président rédige le procès-verbal de toute réunion du conseil de gérance, qui est signé par le président et par le secrétaire, le cas échéant.

19.2 Le gérant unique, le cas échéant, rédige et signe également un procès-verbal de ses résolutions.

19.3 Toute copie et extrait de procès-verbaux destinés à servir dans une procédure judiciaire ou à être délivrés à un tiers seront signés par le président du conseil de gérance, par deux gérants ou par le gérant unique, le cas échéant.

**Art. 20. Rapports avec les tiers.** Vis-à-vis des tiers, la Société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux gérants ou par la signature du gérant unique, ou par la (les) signature(s) de toute(s) personne(s) à laquelle/auxquelles pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil de gérance ou par deux gérants ou par le gérant unique.

### **E. Surveillance de la société**

#### **Art. 21. Commissaire(s) aux comptes statutaire(s) - Réviseur(s) d'entreprises.**

21.1 Si la Société compte plus que vingt-cinq (25) associés, les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes statutaires, qui peuvent être des associés ou non.

21.2 L'assemblée générale des associés détermine le nombre de(s) commissaire(s) aux comptes statutaire(s), nomme celui-ci/ceux-ci et fixe la rémunération et la durée de son/leur mandat. Un ancien commissaire aux comptes ou un commissaire aux comptes sortant peut être réélu par l'assemblée générale des associés.

21.3 Tout commissaire aux comptes statutaire peut être démis de ses fonctions à tout moment, sans préavis et sans cause, par l'assemblée générale des associés.

21.4 Les commissaires aux comptes statutaires ont un droit illimité de surveillance et de contrôle permanents de toutes les opérations de la Société.

21.5 Les commissaires aux comptes statutaires peuvent être assistés par un expert pour vérifier les livres et les comptes de la Société. Cet expert doit être approuvé par la Société.

21.6 Dans le cas où il existe plusieurs commissaires aux comptes statutaires, ceux-ci constituent un conseil des commissaires aux comptes, qui devra choisir un président parmi ses membres. Il peut également désigner un secrétaire, qui n'a pas à être ni associé, ni commissaire aux comptes. Les règles des présents statuts concernant la convocation et la conduite des réunions du conseil de gérance s'appliquent à la convocation et à la conduite des réunions du conseil des commissaires aux comptes.

21.7 Dans l'hypothèse où la Société remplit deux (2) des trois (3) critères stipulés dans le premier paragraphe de l'article 35 de la loi du 19 décembre 2002 sur le registre du commerce et des sociétés et sur la comptabilité et les comptes annuels des entreprises, telle que modifiée, sur une période de temps prévue à l'article 36 de cette même loi, la Société nommera un ou plusieurs réviseurs d'entreprises, choisis parmi les membres de l'Institut des réviseurs d'entreprises, pour être nommés par l'assemblée générale des associés, qui détermine la durée de son/leur mandat.

### **F. Exercice social - Bénéfices - Dividendes provisoires**

**Art. 22 Exercice social.** L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.

#### **Art. 23. Bénéfices et Distributions.**

23.1 Sur les bénéfices annuels nets de la Société, au moins cinq pour cent (5%) seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être obligatoire dès que et tant que le montant total de la réserve de la Société atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

23.2 Les sommes allouées à la Société par un associé peuvent également être affectées à la réserve légale, si l'associé en question accepte cette affectation.

23.3 En cas de réduction de capital, la réserve légale de la Société pourra être réduite en proportion afin qu'elle n'excède pas dix pour cent (10%) du capital social.

23.4 Aux conditions et termes prévus par la loi, l'assemblée générale des associés décidera de la manière dont le reste des bénéfices annuels nets sera affecté, conformément à la loi et aux présents statuts.

#### **Art. 24. Dividendes intérimaires - Prime d'émission.**

24.1 Le conseil de gérance pourra procéder à la distribution de dividendes intérimaires, sous réserve que (i) des comptes intérimaires ont été établis, démontrant suffisamment de fonds disponibles, (ii) le montant à distribuer n'excède pas la somme totale des bénéfices faites depuis la fin du dernier exercice social pour lequel les comptes annuels ont été approuvés, plus tous les bénéfices reportés et sommes reçues de réserves disponibles à cette fin, moins des pertes reportées et toutes les sommes qui doivent être mises à la réserve conformément aux dispositions de la loi ou des présents statuts et (iii) le commissaire aux comptes de la Société, le cas échéant, considère dans son rapport au conseil de gérance, que les deux premières conditions ont été satisfaites.

24.2 La prime d'émission, le cas échéant, est librement distribuable aux associés par une résolution des associés/de l'associé ou des gérants/du gérant, sous réserve des conditions fixées à l'article 24.1 et de toute disposition légale concernant l'inaliénabilité du capital social et de la réserve légale.

### **G. Liquidation**

**Art. 25. Liquidation.** En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des associés qui décide de la dissolution de la Société et qui fixera les pouvoirs et émoluments de chacun.

### **H. Loi applicable**

**Art. 26. Loi applicable.** Les présents statuts doivent être lus et interprétés selon le droit luxembourgeois, auquel ils sont soumis. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, concernant les sociétés commerciales.

#### *Souscription et Libération*

Les douze mille cinq cents (12.500) Parts Sociales de la Société ont été souscrites par Pan Euro Venture Master Co S.à r.l., pré-désignée.

Toutes les parts ainsi souscrites ont été entièrement libérées en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est dès à présent à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence à la date de constitution de la Société et finira le 31 décembre 2012.

#### *Frais*

Le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la Société ou qui est mis à charge à raison de sa constitution est évalué environ à EUR 1.200,-.

#### *Assemblée générale d'associé*

L'associé susvisé, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, a aussitôt pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi au:

7A, rue Robert Stümper,

L-2557 Luxembourg

2. Le nombre de gérants est fixé à deux.

3. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- Monsieur Thierry Leleu, né le 11 décembre 1967 à Versailles, France, résidant professionnellement au 2-4, rue Pillet-Will, 75009 Paris; et

- Monsieur Thomas Lafargue, né le 11 juillet 1976 à Paris, France, résidant professionnellement au 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg.

Dont acte, passé à Luxembourg, les mêmes jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: E. DALLEMAGNE et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 22 mars 2012. Relation: LAC/2012/13244. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - Délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 2 avril 2012.

Référence de publication: 2012039989/704.

(120052860) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2012.

**WHV Immobilien Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 125.853.

In the year two thousand and eleven, on the twenty-seventh of December.

Before Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg.

**APPEARED:**

- "NVG Investments S.à r.l.", with registered office at 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, registered at the Commercial and Companies Register in Luxembourg under number B 125848, incorporated by deed dated February 14<sup>th</sup>, 2007 and enacted by Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, as published in the 'Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations' dated June 5<sup>th</sup>, 2007 under number 1059

Here represented by Mr Gianpiero SADDI, notary's clerk, residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

Which powers of attorney, after being signed ne varietur by the proxy and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time.

Such appearing party, represented as stated here above, have requested the notary to enact the following:

- That the 'société à responsabilité limitée' "WHV Immobilien S.à r.l.", with registered office at 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, registered at the Commercial and Companies Register in Luxembourg under number B 125853, incorporated by deed dated February 14<sup>th</sup>, 2007 and enacted by Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, as published in the 'Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations' dated June 5<sup>th</sup>, 2007 under number 1059, hereafter the 'Company'.

- That the share capital of the Company amounts to EUR 12,500.(twelve thousand five hundred euro) represented by 500 (five hundred) shares of EUR 25.-(twenty five euro) each.

- That the appearing party is the sole shareholder of the Company.

- That the appearing party fixed the agenda as follows:

*Agenda*

1. Amendment of article 16 of the articles of incorporation;

2. Miscellaneous.

- That, based on the aforementioned agenda, the appearing party took the following resolution:

*Sole resolution*

It is decided to amend article 16 of the Articles of Association to read as follows:

**" Art. 16.**

§ 1. The fiscal year shall begin on the 1<sup>st</sup> of January and terminate on the 31<sup>st</sup> of December.

§ 2. Each year, with reference to December 31, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

§ 3. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company. The Board of Managers may decide to distribute an interim dividend."

*Costs*

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its organisation, is approximately EUR 1000.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the date mentioned at the beginning of this document.

The deed having been read to the appearing party, the said party appearing signed together with the notary the present deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French translation. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

#### **Suit la traduction française:**

L'an deux mille onze, le vingt-sept décembre.

Pardevant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg.

#### **A COMPARU:**

- «NVG Investments S.à r.l.», ayant son siège social au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 125848, constituée suivant acte reçu en date du 14 février 2007 par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, tel que publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 5 juin 2007, sous le numéro 1059

Ici représentée par Mr Gianpiero SADDI, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Ladite procuration, après signature ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelles comparante, représentée comme indiqué, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée «WHV Immobilien S.à r.l.», ayant son siège social au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 125853, constituée suivant acte reçu en date du 14 février 2007 par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, tel que publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 5 juin 2007, sous le numéro 1059, ci-après la 'Société'.

- Que le capital social de la Société s'élève à EUR 12.500,(douze mille cinq cent euros) représenté par 500 (cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25,-(vingt-cinq euros) chacune.

- Que la comparante est l'associée actuelle de la Société.

- Que la comparante a fixé l'ordre du jour comme suit:

#### *Ordre du jour:*

1. Modification de l'article 16 des statuts;

2. Divers.

Que, compte tenu de l'ordre du jour défini ci-avant, la comparante ont pris les résolutions suivantes:

#### *Résolution unique*

Il est décidé de modifier l'article 16 des statuts comme suit:

#### **« Art. 16.**

§ 1. L'année sociale de la Société commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

§ 2. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et, suivant le cas, le gérant ou le Conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

§ 3. Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde du bénéfice net est à la libre disposition de l'assemblée générale. Le Conseil de gérance peut décider de verser un dividende intérimaire.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

#### *Frais*

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges, qui pourraient incomber à la société ou être mis à sa charge suite au présent acte, est estimé approximativement à la somme de EUR 1000.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, la comparante a signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: G. Saggi et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 30 décembre 2011. LAC/2011/59297. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,  
Le Receveur (signé): pd Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mars 2012.

Référence de publication: 2012028905/108.

(120037178) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2012.

**IZD-Beteiligung S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 13.000,00.**

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, rue Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 150.043.

Im Jahre zweitausendzwoölf, am fünfundzwanzigsten Tag des Monats Januar,  
vor dem unterzeichnenden Notar, Henri HELLINCKX, mit Amtssitz in Luxemburg, im Großherzogtum Luxemburg,

SIND ERSCHIENEN:

1) R+V Allgemeine Versicherung AG, eine Aktiengesellschaft deutschen Rechts, mit Sitz in Raiffeisenplatz 1, 65189 Wiesbaden, Deutschland, eingetragen im Handelsregister Nr. HRB 2188, Amtsgericht Wiesbaden, die 17.246 (siebzehntausendzweihundertsechsvierzig) gewöhnliche Anteile mit einem Nennwert von fünfzig Eurocent an der Gesellschaft hält, hier vertreten durch Martin H. Staratschek, geschäftsansässig in 5, rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg, aufgrund einer am 25. Januar 2012 in Deutschland erteilten Vollmacht.

2) R+V Lebensversicherung AG, eine Aktiengesellschaft deutschen Rechts, mit Sitz in Raiffeisenplatz 1, 65189 Wiesbaden, Deutschland, eingetragen im Handelsregister Nr. HRB 7629, Amtsgericht Wiesbaden, die 8.624 (achttausendsechshundertvierundzwanzig) gewöhnliche Anteile mit einem Nennwert von fünfzig Eurocent an der Gesellschaft hält, hier vertreten durch Martin H. Staratschek, geschäftsansässig in 5, rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg, aufgrund einer am 25. Januar 2012 in Deutschland erteilten Vollmacht.

3) Signa-RECAP Holding AG & Co Alpha Beteiligungs KG, eine Kommanditgesellschaft österreichischen Rechts, mit Sitz in Märzstraße 99/40, 1150 Wien, Österreich, eingetragen im Handelsregister Wien Firmenbuch-Nr: FN 247843 a, die 130 (einhundertdreißig) Vorzugsanteile mit einem Nennwert von fünfzig Eurocent an der Gesellschaft hält, hier vertreten durch Martin H. Staratschek, geschäftsansässig in 5, rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg, aufgrund einer am 18. Januar 2012 in Österreich erteilten Vollmacht.

Besagte Vollmachten, welche ne varietur von den erschienenen Parteien und dem unterzeichnenden Notar unterzeichnet wurde, werden der vorliegenden Urkunde beigelegt, um diese später bei der Registrierungsbehörde einzureichen.

Die erschienene Parteien sind Gesellschafterinnen der IZD-Beteiligung S.à r.l., einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung nach dem Recht des Großherzogtums Luxemburg mit Sitz in 7, Place Clairefontaine, L-1341 Luxemburg, eingetragen im Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister unter Nummer B 150.063 (die „Gesellschaft“). Die Gesellschaft wurde gegründet durch Urkunde aufgenommen durch Maître Emile SCHLESSER, Notar mit Amtssitz in Luxemburg, am 8. Dezember 2009, veröffentlicht im Mémorial C, Nummer 96 vom 14. Januar 2010. Die Satzung der Gesellschaft wurde zuletzt am 22. April 2010 durch Urkunde aufgenommen durch Maître Jean SECKLER, Notar mit Amtssitz in Junglinster, geändert, veröffentlicht im Mémorial C, Nummer 1259 vom 16. Juni 2010. Die Satzung wurde seitdem nicht mehr geändert.

Die erschienenen Parteien, die das gesamte Kapital der Gesellschaft vertreten, haben auf jegliche Einberufungsformalitäten verzichtet und haben den unterzeichnenden Notar ersucht, folgende Beschlüsse zu beurkunden:

*Erster Beschluss*

Die Gesellschafterversammlung beschließt, den Sitz der Gesellschaft an die Adresse 5, rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg zu verlegen.

*Zweiter Beschluss*

Infolge des vorangehenden Beschlusses wird

1. Artikel 2.1 der Satzung der Gesellschaft geändert und lautet von nun an wie folgt:

„ **2.1.** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Senningerberg (Großherzogtum Luxemburg).“

2. Artikel 2.3 der Satzung der Gesellschaft geändert und lautet von nun an wie folgt:



„ 2.3. Die Adresse des Geschäftssitzes der Gesellschaft kann innerhalb der Gemeinde Niederanven durch einfachen Beschluss des Vorstands verlegt werden.“

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, am Tage wie eingangs erwähnt.

Nachdem die vorliegende Urkunde dem Vertreter der erschienenen Partei vorgelesen wurde, welche dem Notar mit Name, Vorname und Wohnsitz bekannt ist, wurde dieses von dem Vertreter der erschienenen Parteien und dem unterzeichnenden Notar unterzeichnet.

Gezeichnet: M. STARATSCHEK und H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 2 février 2012. Relation: LAC/2012/5231. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, der Gesellschaft auf Begehrt erteilt.

Luxemburg, den 29. Februar 2012.

Référence de publication: 2012028141/58.

(120037033) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2012.

**Premium Lux Car s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2529 Howald, 25, rue des Scillas.

R.C.S. Luxembourg B 161.122.

*Extrait des résolutions adoptées par l'associé unique de la société le 1 mars 2012*

L'associé unique décide d'approuver le transfert de vingt (20) parts sociales intervenus comme suit:

- Vingt (20) parts sociales ont été cédées à Monsieur Emmanuel Michel MAY, né le 15 avril 1971 à Colmar (Haut-Rhin), demeurant à L-2153 Luxembourg, 57, rue Antoine Meyer, suivant acte sous seing privé intervenu en date du 1<sup>er</sup> mars 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, le 1<sup>er</sup> mars 2012

Pour extrait conforme

*Pour la gérance*

Signature

Référence de publication: 2012029431/17.

(120038132) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2012.

**Moore Stephens S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 42.365.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, le 5 mars 2012.

Pour copie conforme

*Pour la société*

Maître Carlo WERSANDT

*Notaire*

Référence de publication: 2012028764/14.

(120037126) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2012.

**Trucks and Trailer Company S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9809 Hosingen, 11A, Op der Hei.

R.C.S. Luxembourg B 106.114.

EXTRAIT

Il résulte d'une décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société en date du 11 août 2011.

- L'Assemblée accepte la démission avec effet au 21 février 2011 d'un Administrateur de la société:

Monsieur Maurice Léonard

- L'Assemblée décide de nommer en remplacement un nouvel Administrateur avec effet au 21 février 2011, à savoir:

Monsieur Ahmed Mounir, né le 1<sup>er</sup> janvier 1956 à Zemamra (Maroc), demeurant à Drissia 2 Avenue B NR 41 CASA (Maroc).

- L'Assemblée décide de renouveler:

\* Les mandats d'Administrateur de Messieurs François de Raditzky d'Ostrowick et Taoufyq El Ahrache;

\* Le mandat d'Administrateur délégué de Monsieur François de Raditzky d'Ostrowick;

\* Le mandat de Commissaire aux Comptes de la société à responsabilité limitée FISCALITE, COMPTABILITE, GESTION, S.à r.l., en abrégé FISCOGES S.à r.l.

Les mandats des Administrateurs et Administrateur délégué et du Commissaire aux Comptes prendront fin à l'issue de l'Assemblée générale annuelle de 2012.

- L'Assemblée constate qu'à dater du 21 février 2011, le Conseil d'Administration se compose de la manière suivante:

a) Monsieur François de Raditzky d'Ostrowick,

demeurant à B - 1367 Ramilies, 37, rue de la Montagne (Belgique)

Administrateur et Administrateur délégué

b) Monsieur Taoufyq El Ahrache,

demeurant à B - 7080 Frameries, 8, rue Jacob (Belgique)

Administrateur

c) Monsieur Ahmed Mounir,

demeurant à Drissia 2 Avenue B NR 41 CASA (Maroc)

Administrateur

Les mandats des Administrateurs et Administrateur délégué prendront fin à l'issue de l'Assemblée générale annuelle de 2012.

Pour mention aux fins de publication au Moniteur Belge.

François de Raditzky d'Ostrowick

Administrateur délégué

Référence de publication: 2012028320/36.

(120037002) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2012.

**Chandler Private S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 157.383.

Conformément aux dispositions de l'article 51bis de la loi du 25 août 2006 sur les sociétés commerciales, l'administrateur LANNAGE S.A., société anonyme, R.C.S. Luxembourg B-63130, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, a désigné comme représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour son compte au conseil d'administration de la société CHANDLER PRIVATE S.A. SPF, société anonyme: Monsieur Yves BIEWER, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, en remplacement de Madame Marie BOURLOND.

Luxembourg, le 06 mars 2012.

Pour: CHANDLER PRIVATE S.A. SPF

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Cindy Szabo / Lionel Argence-Lafon

Référence de publication: 2012029614/18.

(120038215) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2012.

**Axa World Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 49, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 63.116.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 63798 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012028502/10.

(120037159) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2012.

**Flacon Couture International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8035 Strassen, 8, Cité Pescher.

R.C.S. Luxembourg B 154.016.

L'an deux mille douze, le quinze février;  
Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg),  
soussigné;

**A COMPARU:**

Monsieur Xavier VAISIÈRE, commerçant, né à Mons (Belgique), le 1<sup>er</sup> septembre 1960, demeurant à L-8035 Strassen,  
8, Cité Pescher.

Lequel comparant a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter:

- Que la société à responsabilité limitée "Flacon Couture International S.à r.l." (la "Société"), établie et ayant son siège  
social à L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxem-  
bourg, section B, sous le numéro 154016, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 25  
juin 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1631 du 11 août 2010;

- Que le comparant est le seul associé actuel ("Associé Unique") de la Société et qu'il a pris la résolution suivante:

*Résolution*

L'Associé Unique décide de transférer le siège social de Luxembourg à L-8035 Strassen, 8, Cité Pescher, et de modifier  
subséquentement l'article 4 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 4.** Le siège social est établi à Strassen (Grand-Duché de Luxembourg).

L'adresse du siège social peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision de la gérance.

Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une simple décision des associés  
délibérant comme en matière de modification des statuts."

*Frais*

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la  
Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de huit cent trente  
euros.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au comparant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit comparant  
a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: X. VAISIÈRE, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 22 février 2012. LAC/2012/8448. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 5 mars 2012.

Référence de publication: 2012028601/38.

(120037042) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2012.

**Peinture Putz SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-9217 Diekirch, 4, rue du Curé.

R.C.S. Luxembourg B 99.454.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue au siège de la société, extraordinairement en date du 13 février  
2012 à 10.00 heures*

Le mandat du commissaire aux comptes EWA REVISION S.A. est remplacé par la société FIRELUX S.A., inscrite au  
Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 84589, avec siège à L – 9053 Ettelbruck, 45, Avenue J.F. Kennedy.  
Ce mandat se terminera à l'issue de l'assemblée générale à tenir en l'an 2013.

Pour extrait sincère et conforme

*Un administrateur*

Référence de publication: 2012029441/14.

(120038164) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2012.

**Advent Vision Two S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 32, rue Philippe II.  
R.C.S. Luxembourg B 158.873.

—  
EXTRAIT

Il résulte de contrats de transferts de parts sociales en date du 18 février 2011 que Advent Vision (Cayman) Limited transfère;

- 25 parts sociales à Elmar WOLFF, né le 28/03/58 à Bielefeld, Germany, résidant à Wellensiek 166, 33619 Bielefeld, Germany;
- 9 parts sociales à Hildegard DREES, né le 18/06/57 à Essen, Germany, résidant à Langenberger Strasse 605, 45277 Essen, Germany;
- 25 parts sociales à Jean-Luc WILD, né le 11/12/62 à Strasbourg, France, résidant à Münstertor 16b, 48291 Telgte, Germany;
- 46 parts sociales à Rüdiger WEINNHOLDT, né le 18/02/60, Steingaden Obb, Germany, résidant à Linckensstrasse 153, 48165 Münster-Hiltrup, Germany;
- 17 parts sociales à Paul THIEME, né le 21/01/63 à Nürnberg, Germany, résidant à Günthersbühler Str. 8, 90491 Münster-Hiltrup, Germany;
- 42 parts sociales à Erika TERTILT, née le 23/12/65 à Warendorf-Freckenhorst, Germany, résidant à Schwelingstrasse 8, 48145 Münster, Germany;
- 112 parts sociales à Stephan SWINKA, né le 6/05/60, à Hamburg, Germany, résidant à Dechaneischanze 4, 48145 Münster, Germany;
- 21 parts sociales à Andreas SILBERNAGEL, né le 22/08/64 à Lippstadt, Germany, résidant à Polydorstrasse 50, 48231 Warendorf, Germany;
- 44 parts sociales à Antje SCHULZ, née le 17/11/69, à Ludwigsfelde, Germany, résidant à Auf der Egge 27, 33619 Bielefeld, Germany;
- 75 parts sociales à Karin SCHIELKE, née le 15/05/59 à Stuttgart, Germany, résidant à Dechaneischanze 4, 48145 Münster, Germany;
- 21 parts sociales à Jens ROTHBERGER, né le 03/03/69 à Braunschweig, Germany, résidant à Wienkamp 85, 48308 Senden, Germany;
- 12 parts sociales à Jürgen REISINGER, né le 10/12/69, Waidhofen/Thaya, Austria, résidant à Halmgasse 3/17 à 1020 Vienna, Austria;
- 10 parts sociales à Thomas PAHL, né le 3/08/66 à Lüneburg, Germany, résidant à Brentano Str. 7, 60325 Frankfurt am Main, Germany;
- 10 parts sociales à Ado NOLTE, né le 19/01/66 à Hamburg, Germany, résidant à Anne-Frank-Strasse 9, 22587 Hamburg, Germany;
- 12 parts sociales à Ulrich EICKMANN, né le 8/11/68 à Minden, Westf., Germany, résidant à Hermann-Löns-Strasse 60, 24558 Henstedt-Ulzburg, Germany;
- 7 parts sociales à Torsten FRANZ, né le 29/06/61 à Schwerin, Germany, résidant à Harkampsheide 12, 48291 Telgte, Germany;
- 23 parts sociales à Thomas FÜLLHAAS, né le 18/07/69 à Würzburg, Germany, résidant à Rosshirtstrasse 9, 97199 Ochsenfurt, Germany;
- 88 parts sociales à Rainer KANBACH, né le 7/07/60 à Osnabrück, Germany, résidant à Anette-Allee 10, 48149 Münster, Germany;
- 124 parts sociales à Karl KRAUS, né le 22/07/53 à Kirchen, Sieg, Germany, résidant à Besingweg 11, 14089 Berlin, Germany;
- 12 parts sociales à Matthias KRAUS, né le 22/11/72 à Bad Homburg v.d.H., Germany, résidant à Vogelsbergstrasse/1, 61381 Friedrichsdorf, Germany;
- 94 parts sociales à Andreas KROMER, né le 9/07/58 à Münster, Germany, résidant à Schmedehausener Str. 22, 48346 Ostbevern, Germany;
- 124 parts sociales à Alexander MATTSCHULL, né le 2/03/71 à Bad Homburg, Germany, résidant à Philosophenweg 11, 61350 Bad Homburg, Germany;
- 124 parts sociales à Arnold MATTSCHULL, né le 15/09/51 à Mammolshain, Germany, résidant à Peter Geibel Str. 8a, 61381 Friedrichsdorf, Germany;
- 124 parts sociales à Birgit MATTSCHULL, née le 29/05/47 à Frankfurt am Main, Germany, résidant à Peter Geibel Str. 8a, 61381 Friedrichsdorf, Germany;

- 124 parts sociales à Birthe MATTSCHULL, née le 10/06/76 à Hamburg, Germany, résidant à Philosophenweg 11, 61350 Bad Homburg, Germany; et

- 10 parts sociales à Volker MEISSNER, né le 30/03/69, à Fürstenau, Germany, résidant à Auf der Hufe 15, 46499 Hamminkeln, Germany.

Advent Vision (Cayman) Limited détient alors 8.614 parts sociales.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mars 2012.

*Un mandataire*

Référence de publication: 2012028483/66.

(120037142) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2012.

---

### **TDS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 132.695.

*Extrait du procès-verbal du conseil d'administration du 5 mars 2012*

Désignation d'un directeur

Suite à la démission de M. Goeffrey ONCLIN comme directeur de TDS S.A., le Conseil d'Administration, conformément à l'autorisation donnée par l'assemblée générale extraordinaire de TDS S.A. du 19 septembre 2007 et en accord avec l'article 11.1 des statuts, a décidé de nommer M. Lode ESSERS au poste de nouveau Directeur de la société.

M. Lode ESSERS sera en charge de la gestion journalière des affaires de TDS S.A.

Il s'ensuit que M. Lode ESSERS pourra donc engager TDS S.A. dans les actes de gestion journalière par sa seule signature.

Pour extrait conforme

Fons MANGEN

Référence de publication: 2012029542/16.

(120038704) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2012.

---

### **Igny S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 25.000,00.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 139.883.

### **STATUTS**

*Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 24 février 2012*

En date du 24 février 2012, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- d'accepter les démissions de Monsieur Didier KIRSCH et Monsieur Claude FABER de leur mandat de gérant A de la Société avec effet immédiat;

- de nommer Madame Catherine KOCH, née le 12 février 1965 à Sarreguemines, France, ayant comme adresse professionnelle: 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, en tant que nouveau gérant de catégorie B de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée;

- de nommer Monsieur Michel RAFFOUL, né le 9 novembre 1951 à Accra, Ghana, ayant comme adresse professionnelle: 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, en tant que nouveau gérant de catégorie B de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée;

- de nommer Monsieur Heinz GRABHER et Monsieur Johannes BURGER, en tant que gérants A de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée;

- de transférer le siège social de la Société du 15, Boulevard Roosevelt, L-2450 Luxembourg au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg avec effet immédiat.

Le conseil de gérance de la Société est désormais composé comme suit:

- Monsieur Heinz GRABHER, gérant A
- Monsieur Johannes BURGER, gérant A
- Madame Catherine KOCH, gérant B
- Monsieur Michel RAFFOUL, gérant B

Luxembourg, le 29 février 2012.

Ignys S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2012028665/31.

(120037050) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2012.

---

**Leopard Holding Germany 1 S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 20.000,00.**

Siège social: L-1913 Luxembourg, 12, rue Léandre Lacroix.

R.C.S. Luxembourg B 152.771.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 janvier 2012.

Paul DECKER

Le Notaire

Référence de publication: 2012028709/13.

(120037113) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2012.

---

**OCM Luxembourg Huntington Blocker S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 152.169.

*Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire de l'Associé Unique de la Société prises le 5 mars 2012*

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société a décidé:

- D'accepter la démission de M. Jean-Pierre BACCUS de son poste de Gérant de la Société avec effet immédiat;
- De nommer M. Jabir CHAKIB, né le 5 novembre 1967 à Casablanca (Maroc) ayant son adresse professionnelle au 26A, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg comme Gérant de la Société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Vanessa Lorreyte

Le Mandataire

Référence de publication: 2012029651/17.

(120038328) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2012.

---

**Senfora Sàrl, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 134.755.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 07 mars 2011.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Un mandataire

Référence de publication: 2012029494/13.

(120038591) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2012.

---

**Nalozo Topco S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.  
R.C.S. Luxembourg B 133.519.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Cédric Pedoni

Gérant

Référence de publication: 2012029392/12.

(120038216) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2012.

**Orelux S.A., Société Anonyme Soparfi.**

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1er.  
R.C.S. Luxembourg B 30.210.

Le bilan au 31.12.2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Pour ORELUX S.A.

Signature

Référence de publication: 2012029421/12.

(120038192) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2012.

**ProLogis UK LXXXII S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.  
R.C.S. Luxembourg B 86.130.

à inscrire: Suite à un contrat daté du 27 janvier 2012, sept cent cinquante (750) parts

sociales détenues dans la Société par son actionnaire unique, c'ad, ProLogis European Finance VII Sàrl ont été transférées à ProLogis European Finance XIX Sàrl ayant son siège social à 34-38 Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg. Cette cession des parts sociales a été approuvée au nom et pour compte de la Société par un de ses gérants.

A faire paraître dans l'Extrait:

Repartitions des parts sociales:

ProLogis European Finance XIX Sàrl .....	750 parts
Total .....	750 parts sociales

Luxembourg, le 31 janvier 2012.

ProLogis Directorship Sàrl

Gérant

Représenté par Peter Cassells

Gérant

Référence de publication: 2012029999/20.

(120038998) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2012.

**MCP III Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 75.726,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.  
R.C.S. Luxembourg B 154.543.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mars 2012.

Référence de publication: 2012028747/11.

(120037190) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2012.

**OMG Immobilien S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 140.423.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mars 2012.

Référence de publication: 2012028786/10.

(120037175) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2012.

---

**Simon Europe B.V., Société à responsabilité limitée.**

Siège de direction effectif: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 142.463.

Veillez prendre note que la gérante de catégorie B, Madame Ruth BRAND, a changé de nom et se nomme désormais Madame Ruth VON WYL.

Luxembourg, le 7 mars 2013.

Pour avis sincère et conforme

Pour *Simon Europe B.V.*

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012029495/13.

(120038601) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2012.

---

**ProLogis UK LXXXII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 86.130.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mars 2012.

Référence de publication: 2012028800/10.

(120037076) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2012.

---

**ProLogis UK XIV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 70.893.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mars 2012.

Référence de publication: 2012028802/10.

(120037075) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2012.

---

**S.04 Martelange "Novus", Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3980 Wickrange, 4-6, rue des Trois Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 46.339.

*Rectificatif et remplace le dépôt L120012142*

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012028836/10.

(120037053) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2012.

---



**Saruman S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.  
R.C.S. Luxembourg B 106.081.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 63850 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012028839/10.

(120037152) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2012.

**Presta-Services S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8422 Steinfort, 28, rue de Hobscheid.  
R.C.S. Luxembourg B 49.961.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire des actionnaires tenue à Steinfort en date du 1<sup>er</sup> février 2012:

- Que la gestion journalière de la société est déléguée à Madame Sonia MARGHERINI (fondé de pouvoir) , née à Etampes (F) le 01.04.1980, demeurant professionnellement au 28, Rue de Hobscheid L – 8422 Steinfort,

La société se trouve engagée par la signature individuelle de l'administrateur unique.

La société peut également être engagée par la signature individuelle de la personne déléguée à la gestion journalière ou fondé de pouvoir dans le cadre des pouvoirs qui lui sont octroyés.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012029454/14.

(120037934) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2012.

**WHV Immobilien Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 125.853.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mars 2012.

Référence de publication: 2012028904/10.

(120037177) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2012.

**WP International I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 1.132.500,00.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 142.769.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mars 2012.

Référence de publication: 2012028908/11.

(120037172) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2012.

**Pragma Consult S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8070 Bertrange, 7, rue des Mérovingiens.  
R.C.S. Luxembourg B 103.369.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Alex WEBER

Notaire

Référence de publication: 2012028996/11.

(120037211) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2012.

**TCP France Massy Holdings S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5326 Contern, 3-7, rue Goell.

R.C.S. Luxembourg B 115.531.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 7 mars 2012*

L'Assemblée renouvelle le mandat d'administrateur de Europa Director Limited, ayant son siège social au Esplanade 20, YO112AQ, Scarborough, Royaume-Uni. Ce mandat se terminera lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2014.

Luxembourg, le 7 mars 2012.

Pour extrait conforme

*Pour la société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2012029540/15.

(120038667) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2012.

---

**Montena Lighting S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9968 Lausdorn, Maison 1.

R.C.S. Luxembourg B 137.431.

—  
Les comptes annuels au 31.12.10 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012029387/9.

(120038241) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2012.

---

**Montena Lighting S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9968 Lausdorn, Maison 1.

R.C.S. Luxembourg B 137.431.

—  
Les comptes annuels au 31.12.09 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012029388/9.

(120038242) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2012.

---

**Montena Lighting S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9968 Lausdorn, Maison 1.

R.C.S. Luxembourg B 137.431.

—  
Les comptes annuels au 31.12.08 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012029389/9.

(120038243) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2012.

---

**Nordea Bank S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 562, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 14.157.

—  
Je vous informe que par la présente je démissionne de mon poste de membre du conseil d'administration de Nordea Bank S.A. avec effet immédiat.

Stockholm, le 6 février 2012.

Niklas Ekval.

Référence de publication: 2012029398/10.

(120037995) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2012.

---

**OCM Luxembourg OPVS VI Blocker S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 143.132.

—  
*Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire de l'Associé Unique de la Société prises le 28 février 2012*

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société a décidé:

- D'accepter la démission de M. Jean-Pierre BACCUS de son poste de Gérant de la Société avec effet immédiat;
- De nommer M. Jabir CHAKIB, né le 5 novembre 1967 à Casablanca (Maroc) ayant son adresse professionnelle au 26A, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg comme Gérant de la Société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Vanessa Lorreyte

*Le Mandataire*

Référence de publication: 2012029652/17.

(120038324) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2012.

---

**Valentin DIEDRICH S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9167 Mertzig, 4, rue des Moulins.

R.C.S. Luxembourg B 167.178.

—  
STATUTS

L'an deux mille douze, le vingt février.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

Monsieur Valentin DIEDRICH, commerçant, né à Sovjetabad (Russie), le 23 décembre 1975, demeurant à L-9167 Mertzig, 4, rue des Moulins.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il constitue par les présentes:

**Titre I<sup>er</sup> . - Dénomination - Objet - Durée - Siège social**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par la présente entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée dénommée "Valentin DIEDRICH S.à r.l.", (ci-après la "Société"), régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts, (les "Statuts").

**Art. 2.** La société a pour objet l'importation et l'exportation de biens et marchandises de toute nature ainsi que l'activité d'agent commercial et toutes activités commerciales, en accord avec les dispositions de la loi du 9 juillet 2004, modifiant la loi modifiée du 28 décembre 1988 concernant le droit d'établissement et réglementant l'accès aux professions d'artisan, de commerçant, d'industriel ainsi qu'à certaines professions libérales, et notamment l'organisation d'événements.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

Elle pourra effectuer toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus et susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.

**Art. 3.** La durée de la Société est illimitée.

**Art. 4.** Le siège social est établi à Mertzig, (Grand-Duché de Luxembourg).

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

**Titre II. - Capital social - Parts sociales**

**Art. 5.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,-EUR), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,-EUR) chacune, intégralement libérées.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

**Art. 6.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

**Art. 7.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la Société.

### **Titre III. - Administration et Gérance**

**Art. 8.** La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

**Art. 9.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 10.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux Statuts doivent réunir la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

**Art. 11.** Lorsque la Société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les Statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établies par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

**Art. 12.** Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 13.** Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

**Art. 14.** Tout associé peut prendre au siège social de la Société communication de l'inventaire et du bilan.

**Art. 15.** Les produits de la Société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social.

Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

**Art. 16.** L'année sociale commence le premier janvier de chaque année et finit le trente et un décembre de la même année.

### **Titre IV. - Dissolution - Liquidation**

**Art. 17.** Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

### **Titre V. - Dispositions générales**

**Art. 18.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les Statuts.

#### *Disposition transitoire*

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2012.

#### *Souscription et Libération*

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, les cent (100) parts sociales ont été souscrites par l'associé unique, Monsieur Valentin DIEDRICH, préqualifié, et libérées entièrement par le prédit souscripteur moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,-EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

44253

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution, est évalué à environ neuf cent cinquante euros.

*Résolutions prises par l'associé unique*

Et aussitôt l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1. L'adresse du siège social est établie à L-9167 Mertzig, 4, rue des Moulins.
2. Monsieur Valentin DIEDRICH, commerçant, né à Sovjetabad (Russie), le 23 décembre 1975, demeurant à L-9167 Mertzig, 4, rue des Moulins, est nommé gérant de la Société pour une durée indéterminée.
- 3.- La Société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant unique.

*Déclaration*

Le notaire instrumentant a rendu attentif le comparant au fait qu'avant toute activité commerciale de la Société pré-sentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par le comparant.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Valentin DIEDRICH, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 24 février 2012. Relation GRE/2012/715. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Ronny PETER.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2012028349/109.

(120036377) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2012.

---

**Wis Telecom S.à r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation),  
(anc. Wind International Services S.à r.l.).**

**Capital social: EUR 1.065.000,00.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 114.408.

—  
In the year two thousand and twelve, on the twenty-third of February.

Before US Maître Henri BECK, notary, residing in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

WIS Telecom S.p.A. (formerly Wind International Services S.p.A.), a company governed by the laws of Italy, having its registered office at Via Cesare Giulio Viola no. 48, 00148 Rome, Italy, here represented by Ms. Peggy Simon, private employee with professional address at 9, Rabatt, L-6475 Echternach, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy established on February 23<sup>rd</sup>, 2012.

The said proxy, signed "ne varietur" by the proxyholder of the entity appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing entity, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing entity is the sole shareholder of the private limited liability company ("société à responsabilité limitée") established in Luxembourg under the name of "Wind International Services S.à r.l." (the "Company"), having its registered office at 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Company Register under number B 114.408, incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary public residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, dated December 30<sup>th</sup>, 2005, published in the Mémorial C – Recueil des Sociétés et Associations, number 951, on May 16<sup>th</sup>, 2006. The articles of association have been amended for the last time pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary public residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, dated July 2<sup>nd</sup>, 2009, published in the Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations, number 1479, on July 31<sup>st</sup>, 2009.

II. The Company's share capital is set at one million, sixty-five thousand Euro (EUR 1,065,000.-) represented by five hundred (500) shares with a nominal value of two thousand, one hundred and thirty Euro (EUR 2,130.-) each.

III. The Company has been dissolved by virtue of a decision made by its sole shareholder on October 21<sup>st</sup>, 2010 and is currently under liquidation process.

IV. The appearing entity, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to document the following resolutions:

#### *First resolution*

The sole shareholder resolved to change the name of the Company from its current name “Wind International Services S.à r.l.” to “Wis Telecom S.à r.l.”. The mention “under liquidation process” shall continue to follow the name of the Company.

#### *Second resolution*

Pursuant to the above resolution, the sole shareholder resolved to amend therefore the article 4 of the articles of association of the Company, to give it henceforth the following wording:

“ **Art. 4. Name.** The Company will have the name of «Wis Telecom S.à r.l.» ”.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing entity, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing entity and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Echternach, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the entity appearing, who is known to the notary by her Surname, Christian name, civil status and residence, she signed together with Us, the notary, the present original deed.

#### **Suit la traduction en langue française du texte qui précède:**

L’an deux mille douze, le vingt-trois février.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

WIS Telecom S.p.A. (anciennement Wind International Services S.p.A.), une société constituée selon les lois d’Italie, ayant son siège social à Via Cesare Giulio Viola no. 48, 00148 Rome, Italie, ici représentée par Mme Peggy Simon, employée privée, avec adresse professionnelle au 9 Rabatt, L-6475, Echternach, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d’une procuration donnée le 23 février 2012.

Laquelle procuration, après avoir été signée “ne varietur” par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d’acter que:

I. La comparante est l’associée unique de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de «Wind International Services S.à r.l.» (la «Société»), ayant son siège social au 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 114.408, constituée suivant un acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 30 décembre 2005, publié au Mémorial C – Recueil des Sociétés et Associations, numéro 951, le 16 mai 2006. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 2 juillet 2009, publié au Mémorial C -Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1479, le 31 juillet 2009.

II. Le capital social de la Société est fixé à un million soixante-cinq mille Euros (EUR 1.065.000,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales d’une valeur nominale de deux mille cent trente Euros (EUR 2.130,-) chacune.

III. La société a été dissoute par une décision adoptée par son actionnaire unique le 21 octobre 2010 et est en procédure de liquidation.

IV. La comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire de documenter les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L’associée unique a décidé de changer la dénomination sociale de la Société de sa dénomination actuelle «Wind International Services S.à r.l.» en «Wis Telecom S.à r.l.». La mention «en procédure de liquidation» continuera de suivre le nom de la société.

#### *Seconde résolution*

Suite à la résolution qui précède, l’associée unique a décidé de modifier l’article 4 des statuts de la Société pour désormais lui donner la teneur suivante:

« **Art. 4. Dénomination.** La Société a comme dénomination “Wis Telecom S.à r.l.”».

Plus rien n’étant à l’ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l’anglais, constate par les présentes qu’à la requête de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d’une version française.

A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Procès-verbal, fait et passé à Echternach, le jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connue du notaire par son nom et prénom, état et demeure, elle a signé ensemble avec nous notaire, le présent acte.

Signé: P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 28 février 2012. Relation: ECH/2012/327. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 05 mars 2012.

Référence de publication: 2012028906/95.

(120037164) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2012.

---

**Nordea Bank S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 562, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 14.157.

Je vous informe que par la présente je démissionne de mon poste de membre du conseil d'administration de Nordea Bank S.A. avec effet immédiat.

Copenhague, le 23 janvier 2012.

Ove Hygum.

Référence de publication: 2012029399/10.

(120037995) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2012.

---

**Nadir Hi-Tech International Trade S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1128 Luxembourg, 28-30, Val Saint André.

R.C.S. Luxembourg B 152.419.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012029402/10.

(120038486) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2012.

---

**Orelux S.A., Société Anonyme Soparfi.**

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1er.

R.C.S. Luxembourg B 30.210.

Le bilan au 31.12.2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Pour ORELUX S.A.

Signature

Référence de publication: 2012029422/12.

(120038193) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2012.

---

**Regum Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 154.525.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mars 2012.

Regum Holding S.à r.l.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Gérant

Référence de publication: 2012029460/14.

(120038596) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2012.

---

**Nerthus Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 124.740.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012029403/9.

(120038652) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2012.

---

**Novo Energie S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-3249 Bettembourg, 77, rue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 146.122.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012029411/10.

(120038009) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2012.

---

**O.P.M. Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 100.905.

Le Bilan au 31 DECEMBRE 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2012029412/10.

(120038063) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2012.

---

**Oberheim S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 47.928.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 25.11.2011 à Luxembourg*

L'Assemblée renouvelle pour une période de 6 ans le mandat d'administrateur délégué de Monsieur NOULET Eric, Chemin du Fond Coron, 32, B-1380 OHAIN.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire à tenir en 2017

Référence de publication: 2012029419/11.

(120038708) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2012.

---

**Mezzaninvest, Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 152.330.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

*Domiciliataire*

Référence de publication: 2012030970/11.

(120040223) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2012.

---